

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 30 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 24 juin 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Marilyne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Nicole BROCARD à M. Didier SALAÛN.
Mme Valérie RODD à Mme Sandra CARVALHO.
Mme Rosa SAADI à Mme Virginie PRADAL.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Mme LALANNE Sandrine.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur GALLEGRO Jean-Antoine

2025DELIB0073 - APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2024- 2027 ET DE LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET AU PLAN MERCREDI - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LADITE CONVENTION

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.551-1,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu la circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 portant instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire,
Vu la délibération n°2015/D57 du 18 mai 2015, approuvant la convention relative au Projet Educatif Territorial pour les années scolaires 2014/2015 à 2016/2017,
Vu la délibération n°2017/D117 du 21 décembre 2017, approuvant l'avenant n°1 relatif à la convention du Projet Educatif Territorial pour le prolonger à l'année scolaire 2017/2018,
Vu la délibération n°2019/D66 du 27 juin 2019 approuvant la convention relative au Plan mercredi pour les années scolaires 2018/2019 à 2020/2021,
Vu la délibération n°2022DELIB0080 du 26 septembre 2022 approuvant le Plan Educatif Territorial et la convention relative au Projet Educatif Territorial et au Plan mercredi pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024,
Vu le Projet Educatif Territorial (PEDT) pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 tel qu'annexé à la présente délibération,
Vu le projet de convention relative à la mise en place du Projet éducatif territorial (PEDT) et du Plan mercredi tel qu'annexé à la présente délibération,
Vu la volonté de la ville de Bry-sur-Marne de créer les conditions favorables au bien-être des enfants et des jeunes,
Vu l'avis de la Commission petite enfance/enfance et jeunesse du 17 juin 2025,

Considérant la volonté de la commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Considérant la volonté de la Municipalité de poursuivre, maintenir et développer l'offre de service et le travail de collaboration et coordination de tous les acteurs éducatifs du territoire, en matière d'enfance et de jeunesse (3- 17 ans).

Considérant que le PEDT de la commune est arrivé à expiration fin août 2024 et qu'il convient de renouveler le PEDT pour la période 2024-2027.

Après en avoir délibéré, et par 28 voix pour

ARTICLE 1ER : APPROUVE le Projet éducatif territorial (PEDT) 2024- 2027 et la convention relative à la mise en place du Projet Educatif Territorial et du Plan mercredi de la commune tels qu'annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Education Nationale et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne dès que la présente délibération sera exécutoire.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents, tous les avenants éventuels et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 4 juillet 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne





VILLE DE BRY-SUR-MARNE

Moult viel que Paris

**PROJET EDUCATIF
TERRITORIAL
DE LA VILLE DE
BRY-SUR-MARNE
2024-2027**

SOMMAIRE

1.	Périmètre et public cible du PEDT	1
1.1.	Le territoire	1
1.1.1.	Analyse du contexte territorial	3
1.1.2.	Les constats du territoire	6
1.2.	Le public concerné : les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans.....	7
1.3.	Ressources financières	8
2.	L'organisation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.....	11
2.1.	L'organisation du temps scolaire	11
2.2.	L'organisation du temps périscolaire et extrascolaire.....	14
2.2.1.	L'organisation du temps périscolaire : l'enfance	14
2.2.2.	L'organisation du temps périscolaire : La Jeunesse	20
2.2.3.	L'organisation du temps extrascolaire.....	21
2.3.	Les liens entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires	26
3.	Bilan et évaluation du PEDT 2021-2024	27
3.1.	Evaluation des objectifs du PEDT 2021-2024.....	27
3.1.1.	Evaluation des objectifs « Enfance »	27
3.1.2.	Évaluation des objectifs « Jeunesse »	30
4.	Présentation du nouveau PEDT 2024-2027.....	34
4.1.	Les objectifs du PEDT	34
4.1.1.	Les objectifs généraux (OG)	34
4.1.2.	Les objectifs opérationnels (OP) et des actions concrètes	34
4.1.3.	Des axes d'amélioration	39
4.2.	L'élaboration et suivi du PEDT	39
4.2.1.	Les dispositifs existants.....	39
4.2.2.	Les moyens	39
4.2.3.	Les perspectives.....	42
5.	La concertation et l'évaluation du PEDT	45
5.1.	Les différentes instances de concertation	45
5.1.1.	Le comité de pilotage	45
5.1.2.	L'instance « un Enfant dans la ville » et des comités restreints.....	46
5.1.3.	Le PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé)	46
5.1.4.	Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)	47
5.1.5.	Conseil local de la sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).....	47
5.2.	Les partenaires.....	48
5.3.	L'évaluation et suivi du PEDT	50
5.3.1.	Les indicateurs	50
5.3.2.	Les outils d'évaluation	51
6.	Coordination et référents techniques du PEDT du Plan mercredi	53

Introduction

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2024-2027 est un document stratégique, fondé sur les dispositions de l'article L 551-1 du Code de l'Éducation, qui vise à organiser de manière harmonieuse et complémentaire les différents temps de vie des enfants : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Ce projet ambitieux, fruit d'une collaboration étroite entre la commune et ses partenaires éducatifs, vise à l'épanouissement des enfants et des jeunes en assurant une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires, et extrascolaires, tout en valorisant la richesse du territoire bryard.

« *La France vaudra demain ce que vaudra l'école.* » Ces mots inscrits sur la façade d'un établissement scolaire de Bry-sur-Marne, résonnent comme un rappel de l'importance cruciale de l'éducation dans la construction de l'avenir. Dans un monde en constante mutation, il est essentiel de doter les générations futures des outils nécessaires pour devenir des citoyens responsables et épanouis. À Bry-sur-Marne, cette vision se traduit par un engagement fort de la Municipalité, qui place l'éducation au cœur de ses priorités, convaincue que chaque enfant doit bénéficier d'un cadre éducatif cohérent.

Bry-sur-Marne bénéficie d'un cadre de vie privilégié, avec de nombreux équipements de qualité, un tissu associatif dynamique et une population majoritairement familiale. Cependant, les défis ne manquent pas : croissance démographique, besoins croissants en infrastructures scolaires et périscolaires et adaptation à de nouveaux enjeux sociétaux comme l'inclusion et le développement durable. Le PEDT 2024-2027 répond à ces enjeux en mobilisant des ressources financières et humaines, tout en intégrant des objectifs ambitieux mais réalistes.

Depuis 2015, la ville de Bry-sur-Marne a su construire des PEDT innovants et adaptés à sa population. Le PEDT 2024-2027 marque une nouvelle étape dans cette démarche, en tirant les enseignements des précédentes éditions tout en s'ouvrant à de nouvelles perspectives. Élaboré dans une logique de co-construction, il rassemble les acteurs éducatifs tels que l'Éducation Nationale, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les services municipaux, les associations locales, les élus, les parents d'élèves et des enfants représentant les élèves. Ces collaborations reflètent une volonté commune : offrir à chaque enfant un environnement éducatif stimulant et propice à leur développement global.

Ce PEDT incarne donc une vision audacieuse : celle d'une ville qui donne à chaque enfant et jeune la possibilité de se construire, de s'épanouir et de devenir acteur de son avenir.

Il s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Proposer un accueil diversifié et de qualité en s'appuyant sur une offre d'activités sportives, culturelles et éducatives adaptée à tous ;
- Promouvoir la citoyenneté à travers l'implication des enfants et des jeunes dans la vie locale, pour développer leur engagement et leur esprit critique ;
- Renforcer les partenariats et la transversalité en fédérant l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet éducatif commun.

Le nouveau PEDT s'inscrit dans le prolongement du précédent. Il tient compte des besoins identifiés des usagers et des professionnels et recherche une complémentarité des activités éducatives en respectant les domaines de compétences de chacun.

Avant d'élaborer ce Projet Éducatif Territorial 2024-2027, il convient tout d'abord de présenter le périmètre et le public concernés (1), exposer l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires (2), faire le bilan et l'évaluation du PEDT 2021-2024 (3), et enfin présenter le nouveau PEDT (4) puis en préciser la gouvernance locale et l'évaluation (5).

1. Périmètre et public cible du PEDT

1.1. Le territoire

Le territoire concerné : la commune de Bry-sur-Marne fait partie de l'Etablissement Public Territorial (EPT) 10 Paris-Est Marne et Bois.

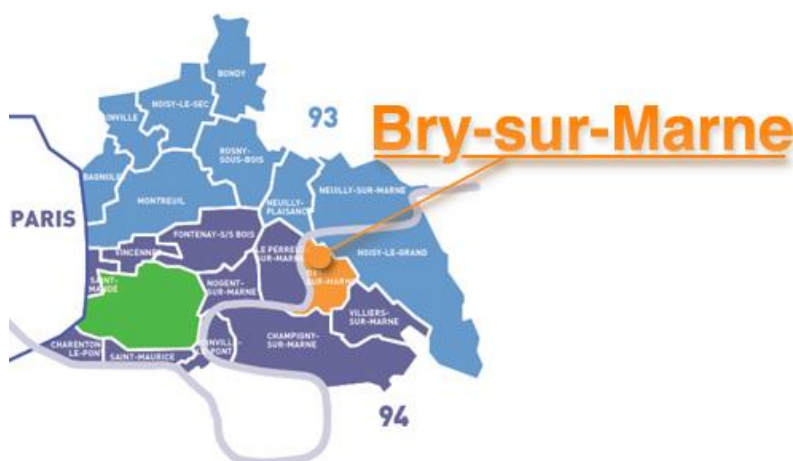
Bry-sur-Marne comptait 17 525 habitants en 2021.

Depuis le recensement INSEE référencé au 1^{er} janvier 2022 (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025), la commune comprend désormais 18 407 habitants.

Bry-sur-Marne est située à l'Est de la région Ile de France, à 12km de Paris et à l'extrémité Est du département Val-de-Marne, sur la rive gauche de la Marne et du coteau qui domine cette rivière. Elle est située dans le grand Bassin parisien, entre les villes du Perreux-sur-Marne à l'Ouest, de Noisy-le-Grand au Nord, de Villiers-sur-Marne à l'Est et de Champigny-sur-Marne au sud.

Sa superficie est de 335 hectares (3,35 km²) et Bry-sur-Marne bénéficie d'un relief et d'un environnement privilégié. De nombreux espaces verts, avec les Bords de Marne (3,2 Km de longueur), et quelques parcs (parc des Coudrais, Square De Lattre de Tassigny, Square du Lavoir...), répartis dans la ville, offrent un cadre très agréable pour se promener, se détendre et s'amuser en famille.

Bry-sur-Marne est interconnectée par une autoroute, une gare R.E.R. et une gare SNCF. Cette dernière est uniquement réservée aux transports de marchandises.



➤ Les quartiers

• Les bords de Marne

Ils sont totalement aménagés en promenade sur une longueur de 3,2 kilomètres. C'est un secteur d'habitat à caractère résidentiel. Au nord du pont de Bry, le **quartier de la Pépinière** est essentiellement constitué de maisons individuelles. Le tissu pavillonnaire connaît une population aux caractéristiques sociales-professionnelles privilégiées, au paysage verdoyant et abrite 3 518 habitants dont la moyenne d'âge est de 37 ans. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services publics et infrastructures de transport, de commerces, d'éducation et de santé. Au Sud du pont de Bry, la population possède les mêmes caractéristiques mais l'habitat est essentiellement constitué de collectifs, exception faite sur la rue des Mésanges qui conserve son caractère pavillonnaire. Le **quartier du quai Ferber** est marqué par des constructions d'immeubles collectifs résidentiels.

- **Le centre ancien :**

Cette zone présente un centre ancien typique de part et d'autre de la **Grande rue** Charles de Gaulle où se trouvent les commerces, les artisans, les équipements et les édifices publics (marché, église, mairie...). Elle a fait l'objet d'une densification maîtrisée en logements sous forme d'immeubles collectifs à taille humaine durant les années 80. Au Nord du centre ancien, entre l'avenue de Rigny et la ligne SNCF, se trouve une zone d'immeubles collectifs résidentiels implantés au milieu d'un tissu pavillonnaire.

- **Le plateau :**

Les coteaux, à l'Est, dominent le chemin de fer et forment un secteur très dénivelé, occupé essentiellement de pavillons. Autour de l'hôpital Saint-Camille se trouve une zone de collectifs : Beau-Site, Site et Parc, et Bry-Pasteur ainsi qu'une nouvelle zone « les Terrasses de Bry » accueillant un peu plus de 200 logements.

Au Nord du plateau se trouve le **quartier des Coudrais**, zone mixte d'habitats collectifs et pavillonnaires, relativement bien relié au centre et au RER A.

Les Studios de Bry et l'INA (Institut National de l'Audiovisuel) sont les principales entreprises dans lesquelles sont également implantées des logements collectifs et pavillonnaires. Cette zone a vocation à muter.

Au Sud, se situe un Parc des Sports et diverses entreprises sur une surface d'environ 14 hectares.

➤ **Les équipements d'intérêt collectif**

De nombreux équipements sont à la disposition de la population locale. Le descriptif ci-dessous démontre l'importance des équipements bryards. Aussi, Bry possède une grande concentration d'équipements publics qui est à souligner en comparaison à son nombre d'habitants. Il existe une réelle volonté d'assurer à la population des services efficaces dans tous les domaines.

Dans le domaine sportif :

- Un stade avec terrain de football en herbe et piste d'athlétisme
- Un terrain de football synthétique
- Un skate parc (Espace Glisse)
- Un terrain de football stabilisé
- 3 gymnases (dont un en cours de réhabilitation)
- Des terrains de tennis (12)
- Un centre équestre
- Un dojo pour les arts martiaux et activités gymniques
- Un parcours sportif

Dans le domaine de la culture :

- Un musée
- Un conservatoire de musique « Hector Berlioz » labellisé CRC par le ministère de la Culture
- Une médiathèque « Jules Verne »
- Un centre culturel, l'Hôtel Malestroït accueillant le conservatoire de musique, des expositions et diverses activités proposées
- Un théâtre « le Théâtre de Bry »
- Une Maison des Arts Etienne Audfray

Dans le domaine de l'éducation :

- Six écoles publiques (maternelles et élémentaires)
- Une école privée (maternelle, élémentaire, collège) sous contrat
- Un collège public
- Deux groupes scolaires privés hors contrat

Au niveau des services à la population :

- ✓ Une Maison de la Petite Enfance avec :
 - Une crèche collective « Les poussins » ;
 - Une crèche familiale « Les coccinelles » ;
 - Un Relais Petite Enfance « RPE » pour les assistantes maternelles ;
- ✓ Trois crèches municipales « *Le Colombier* », « *La Pépinière* » et « Les Fontaines Giroux » ;
- ✓ Une crèche parentale « *Les Bry Hochets* » subventionnée par la municipalité ;
- ✓ Une crèche départementale « Georges Clemenceau » ;
- ✓ Un centre de protection maternelle et infantile (PMI) ;
- ✓ Un foyer maternel pour jeunes mères « *Le Clair Logis* » ;
- ✓ Un foyer Relais (pour les jeunes de 11 à 17 ans) ;
- ✓ Un Etablissement et Services d'Aide par le travail (ESAT) ;
- ✓ Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La fondation Favier » ;
- ✓ Une Maison de l'enfance (enfants écartés de leur famille) Léopold Bellan ;
- ✓ 23 associations culturelles et 37 associations sportives ;
- ✓ Trois à quatre accueils de loisirs selon les périodes de l'année ;
- ✓ Une Maison de la jeunesse (18-25 ans) avec un Espace Co (11/17 ans) ;
- ✓ Un Espace Emploi ; relevant du Territoire Paris Est Marne et Bois ;
- ✓ Une association seniors « *Le rayon de Soleil Bryard* » ;
- ✓ Un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) des Pères Blancs ;
- ✓ Une association d'assistance aux personnes âgées « Bry Services Familles » ;
- ✓ Un hôpital semi privé « *Saint-Camille* » ;
- ✓ Un hôpital privé « Marne la Vallée ».

1.1.1. Analyse du contexte territorial

Bry-sur-Marne est une commune de l'Est parisien.

La population bryarde reste majoritairement familiale : 43,7 % de ménages sont composés de familles avec enfants. Alors que le nombre de ménages avec un enfant se stabilise, les ménages avec deux et trois enfants sont en légères hausses comparativement au recensement précédent.

Le nombre de naissances était stable entre 2014 et 2018 puis une forte hausse a été constatée en 2019 (232 naissances soit + 20,83 %).

Nombre de naissances enregistrées à Bry-sur-Marne entre 2020 et 2023 :

2020 : 195 2021 : 165 2022 : 204 2023 : 206

On constate une baisse des naissances en 2020 et 2021 à l'instar de l'échelon national.

L'analyse du contexte territorial est actualisée avec les données de l'INSEE.

Population par tranche d'âge :

	2013	%	2018	%	2020	%
Ensemble	16 423	100	16 919	100	17 592	100
0 à 14 ans	3 108	18,9	3 264	19,3	3 474	19,7
15 à 29 ans	3 082	18,8	3 132	18,5	3 309	18,8
30 à 44 ans	3 282	20	3 178	18,8	3 303	18,8
45 à 59 ans	3 473	21,1	3 605	21,3	3 734	21,2
60 à 74 ans	2 097	12,6	2 406	14,2	2 420	13,8
75 ans et plus	1 381	8,4	1 334	8,4	1 352	7,7

**source INSEE, RP 2013, RP 2018, RP 2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2021 et au 01/01/2023*

La population petite enfance, enfance, jeunesse et jeunes adultes représentent près de 38,5 % de la population bryarde (de la tranche d'âge de 0/29 ans).

Dans les catégories socio-professionnelles, on constate que les cadres et les professions intellectuelles supérieures représentent 39,02 % parmi les actifs de 15 à 64 ans.

La ville comprend 20,52 % d'employés et seulement 7,90 % d'ouvriers. Les retraités représentent 21,3 % de la population.

Le taux de chômage était en hausse entre 2014 et 2020 (de 8 % à 9,4 %).

*source INSEE, RP 2009, RP 2014, RP 2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Indéniablement, la population bryarde augmente notamment sur la tranche d'âge 0/14 ans.

En outre, il est à noter que la catégorie socio-professionnelle dominante à Bry-sur-Marne est celle des cadres et des professions intellectuelles supérieures.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	12 502	100,0	13 593	100,0	13 927	100,0
Agriculteurs exploitants	6	0,0	0	0,0	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	573	4,6	479	3,5	552	4,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 636	21,1	3 226	23,7	3 201	23,0
Professions intermédiaires	2 186	17,5	2 490	18,3	2 357	16,9
Employés	1 954	15,6	1 436	10,6	1 972	14,2
Ouvriers	796	6,4	642	4,7	780	5,6
Retraités	2 491	19,9	3 144	23,1	2 937	21,1
Autres personnes sans activité professionnelle	1 861	14,9	2 177	16,0	2 128	15,3

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

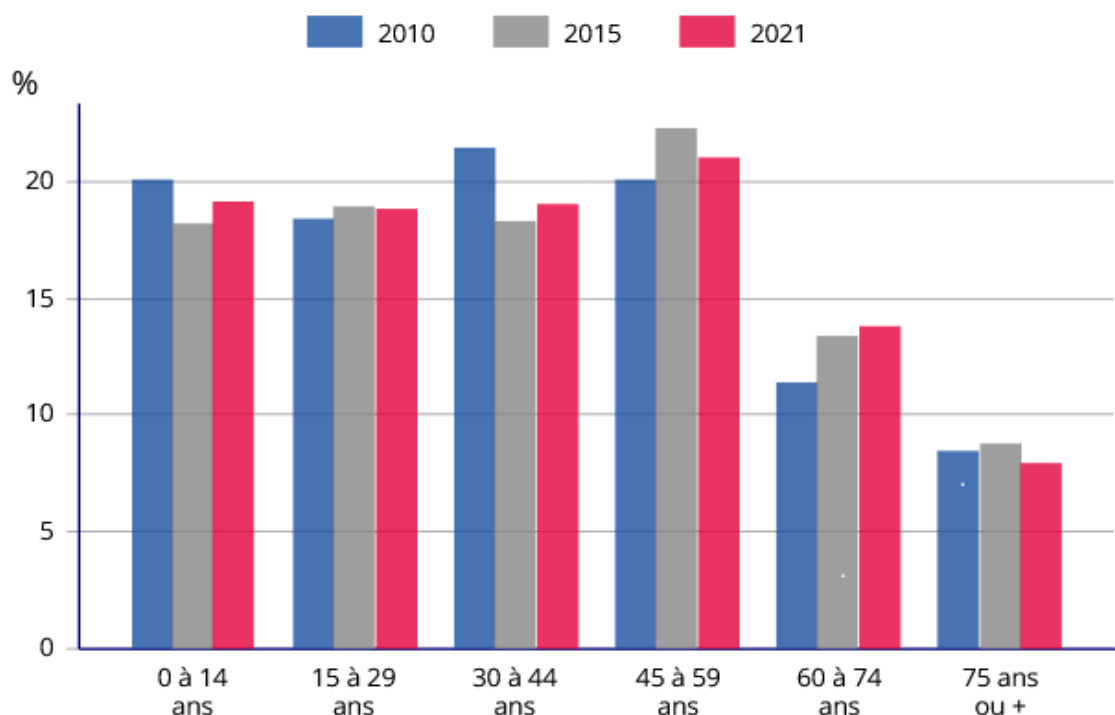
Lorsque l'on s'attache à analyser le nombre d'enfants par famille, on constate que près de 60 % des familles (59,4 %) ont au moins un enfant âgé de moins de 25 ans. 40,6 % des familles n'ont pas d'enfant.

*source INSEE, RP 2009, RP 2014, RP 2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Il est nécessaire de préciser que la population bryarde par tranches d'âges évolue peu.

La petite enfance, l'enfance et la jeunesse représentent toujours près d'un quart de la population bryarde.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020 :

	Ensemble	Population scolarisée	En ensemble %	En sexe masculin %	En sexe féminin %
2 à 5 ans	866	614	70,9	73,7	68,2
6 à 10 ans	1 261	1 198	95	92,8	97,1
11 à 14 ans	985	971	98,5	97,5	100,0
15 à 17 ans	721	695	96,5	95,7	97,3
18 à 24 ans	1 600	1 078	67,4	69,2	65,3
25 à 29 ans	989	124	12,5	13	12,1
30 ans ou plus	10 809	138	1,3	1,3	1,3

*source INSEE, RP 2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Concernant la composition des familles bryardes, il est à noter que les familles monoparentales ont légèrement augmenté au cours des dernières années.

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	4 328	100,0	4 613	100,0	4 624	100,0
Couples avec enfant(s)	2 083	48,1	2 277	49,4	2 326	50,3
Familles monoparentales	613	14,2	738	16,0	764	16,5
Hommes seuls avec enfant(s)	95	2,2	156	3,4	164	3,6
Femmes seules avec enfant(s)	518	12,0	582	12,6	599	13,0
Couples sans enfant	1 633	37,7	1 598	34,6	1 535	33,2

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Synthèse de l'analyse du territoire

La ville de Bry-sur-Marne est une commune qui connaît, au même titre que les autres villes de la petite couronne, une évolution socio démographique. Toutefois, la commune offre un cadre de vie de qualité.

1.1.2. Les constats du territoire

- **Les contraintes du territoire**

- Les contraintes de locaux scolaires : il y a peu d'espaces disponibles dans certaines structures et il n'est pas souhaité par les équipes enseignantes d'utiliser les salles de classes pour mener les activités périscolaires.
- Certaines écoles sont éloignées d'équipements sportifs et culturels.
- Beaucoup d'enfants déjeunent à la restauration scolaire (plus de 90 %) et fréquentent l'accueil du soir en raison de contraintes professionnelles des parents.
- La ville souhaite développer les offres « jeunesse » et ainsi prendre en compte les spécificités du public 18/25 ans. Un poste de chargé de mission jeunesse a donc été créé en 2024 afin, d'une part, d'identifier les besoins des jeunes auxquels la ville pourrait répondre, et d'autre part, pour créer du lien avec cette tranche d'âge. Ce poste va permettre de développer les actions de la Maison de la Jeunesse évoquées dans le PEDT précédent.
- Difficulté de recrutement des personnels périscolaires qui reste récurrente :
 - L'absentéisme et le manque de remplaçants.
 - Il est de plus en plus difficile de trouver des vacataires en raison de contrats peu attractifs.
 - Rareté des animateurs qualifiés lors du recrutement et difficultés à remettre à niveau le taux de diplômés requis.

- **Les atouts du territoire**

- Les ATSEM sont des acteurs importants dans la journée de l'enfant de maternelle puisqu'ils travaillent sur les temps scolaires et périscolaires.
- De nombreux animateurs sont des résidents bryards et sont fidèles à la commune de Bry-sur-Marne.
- Les directeurs périscolaires et extrascolaires ont une bonne connaissance des spécificités du territoire, ils ont en majorité commencé par le poste d'animateur dans la commune avant de se former et prendre des responsabilités. La ville a confiance en ses agents et offre des opportunités d'évolution.
- Une grande volonté politique de porter ce projet éducatif territorial à l'échelle communale en s'appuyant sur les professionnels des différents services, les acteurs locaux, les associations. Ces services sont investis dans des projets communs.
- De nombreux services sont gérés en régie : service Petite Enfance, Éducation, Périscolaire, Jeunesse et Sport, Culture, au sein d'une même direction, celle des services à la Population.
- La commune bénéficie d'une diversité d'équipements et de structures éducatives locales sportives et culturelles : gymnases, Parc des sports, centre équestre, conservatoire, médiathèque, musée, Maison des Arts et théâtre municipal.
- Un tissu associatif important : la ville dispose de nombreuses associations sportives, culturelles, sociales, écologiques, historiques...
- La commune a un prestataire pour le marché de restauration scolaire situé à Ozoir-la-Ferrière en Seine-et-Marne privilégiant notamment les circuits courts et produits bio. La commune exige un conditionnement en bacs gastro inox afin de diminuer l'utilisation du plastique. Des tables de tri des déchets existent dans nos restaurants afin de permettre aux enfants de se responsabiliser sur le gaspillage alimentaire.

- **Les besoins du territoire**

La commune de Bry-sur-Marne nécessiterait :

- La création de nouveaux locaux scolaires et périscolaires du fait de l'accroissement de la population. Il est indispensable d'augmenter l'offre d'accueil au niveau scolaire, périscolaire et extrascolaire. La commune a créé en 2024, deux salles mutualisées à l'école P. Barilliet et une extension de salle à l'école L. Daguerre. De plus, il est actuellement mené une étude sur l'éventualité d'une démolition-reconstruction du groupe scolaire P. Barilliet.
- D'augmenter une dynamique de coopération entre tous les membres de la communauté éducative locale en développant une complémentarité des actions et projets menés dans le respect des domaines de compétence de chacun.
- Cours Oasis et projet de végétalisation des cours de récréation : face au réchauffement climatique, la ville a décidé de mener une politique de végétalisation des cours de récréation afin d'apporter un rafraîchissement des espaces extérieurs et réduire la température dans les locaux.

1.2. Le public concerné : les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans

Le PEDT 2024-2027 concerne la tranche d'âge 3 à 18 ans comme le PEDT précédent.

La ville de Bry-sur-Marne dispose sur son territoire d'établissements scolaires publics :

- L'école maternelle Jules Ferry (8 classes) : 4 rue Jules Ferry
- L'école maternelle Louis Daguerre (4 classes) : 25 rue Daguerre
- L'école maternelle Etienne de Silhouette « EDS » (6 classes) : 37 rue Aristide Briand
- L'école maternelle Paul Barilliet (6 classes) : 23 rue du 2 décembre 1870
- L'école élémentaire Henri Cahn (14 classes) : 26 boulevard Gallieni
- L'école élémentaire Louis Daguerre (6 classes) : 25 rue Daguerre
- L'école élémentaire Etienne de Silhouette « EDS » (10 classes) : 68 rue de la République
- L'école élémentaire Paul Barilliet (11 classes) : 23 rue du 2 décembre 1870
- Le Collège Henri Cahn (27 classes) : 26 boulevard Gallieni

Les 4 écoles maternelles représentent 607 élèves, les 4 écoles élémentaires représentent 1 023 élèves et le collège public représente 777 élèves. La ville ne dispose pas de lycée. A noter que parmi ces écoles, certaines font parties de l'un des 2 groupes scolaires du territoire réunissant les deux niveaux de scolarité (maternel, élémentaire) :

- Le groupe scolaire Paul Barilliet (17 classes)
- Le groupe scolaire Louis Daguerre (10 classes)

Le PEDT s'étend à l'ensemble de la ville de Bry-sur-Marne, et le nombre d'enfants potentiellement concernés s'élève à 2 677 dont : 876 collégiens (élèves du collège public H. Cahn et du collège privé Institut Saint-Thomas de Villeneuve), 697 enfants scolarisés en cycle maternelle, et 1 312 enfants en cycle élémentaire.

La ville compte également un établissement privé : l'Institut Saint Thomas de Villeneuve (1, boulevard Gallieni). Ce dernier est composé d'une école maternelle (3 classes), d'une école élémentaire (10 classes) et d'un collège (16 classes) ainsi que deux établissements privés hors contrat qui sont :

- « Haya Mouchka » (92-98 rue de la république) : 107 élèves dont 59 en maternelle et 48 en élémentaire.
- « Arborescences » (39 bis rue Aristide Briand) : 65 élèves de la grande section maternelle au collège dont 6 grande section, 20 en élémentaire et 39 au collège.

Scolarisation des enfants en situation de handicap

Le nombre croissant des enfants en situation de handicap scolarisés a amené la commune à porter une attention particulière sur ce public fragile.

En 2022-2023, 48 enfants ayant une reconnaissance MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) étaient scolarisés dans les écoles publiques de la ville. 11 élèves avaient un dossier en cours d'instruction.

En 2023-2024, le nombre d'élèves accueillis avec une reconnaissance MDPH était de 61 élèves (+27 %) et 21 élèves avec un dossier en cours d'instruction de la MDPH.

En 2024-2025, nous accueillons 65 élèves (+6,5 %) porteurs de handicap avec une reconnaissance de la MDPH et 15 enfants ont un dossier en cours d'instruction.

Cela représente 4,91 % des élèves scolarisés dans le public (1 629 élèves scolarisés en primaire).

Certains élèves bénéficient d'une aide humaine (AESH) sur le temps scolaire, à temps partiel ou à temps plein.

Les lieux d'accueil des enfants :

Des lieux d'accueils sont définis selon les périodes pré, post ou extrascolaires dans le cadre :

- Des accueils périscolaires du matin et du soir
- De la restauration scolaire (pause méridienne)
- Des accueils de loisirs (multi accueils)

Les périodes de la journée et/ou de la semaine qui sont concernées par le PEDT :

- Temps scolaire
- Temps périscolaire (accueil du matin, pause méridienne et multi accueils du soir et mercredis)
- Temps extrascolaire (vacances scolaires)

La ville s'est dotée d'infrastructures d'Accueil Collectif de Mineur (ACM) :

- Chaque école possède son ACM sur les périodes scolaires :
 - o Louis Daguerre (maternelle et élémentaire)
 - o Etienne de Silhouette (maternelle et élémentaire)
 - o Jules Ferry (maternelle)
 - o Henri Cahn (élémentaire)
 - o Paul Barilliet (maternelle et élémentaire)
- 1 centre de loisirs mixte maternel / primaire (ALSH Paul Barilliet), et/ou Jules Ferry et/ou Henri Cahn pendant les périodes de vacances. En cas de besoin, l'ALSH Etienne de Silhouette ou Louis Daguerre peut lui aussi accueillir des enfants.
- 1 Espace Co (ALSH structure ouverte destinée aux préadolescents et adolescents 11-17 ans)
- 1 Maison de la Jeunesse permettant la mise en place d'actions en direction des jeunes âgés de 18 à 25 ans (dispositif d'aides aux projets jeunes, dispositif d'aide au permis de conduire, etc).

Afin d'organiser au mieux les accueils collectifs de mineurs (ACM), les infrastructures scolaires utilisées sont adaptées et ont reçu les autorisations nécessaires pour accueillir du public. Les équipes en charge de ces accueils ont la possibilité d'aménager ces espaces de loisirs.

1.3. Ressources financières

- **Les participations des familles**

La commune reçoit des participations des familles pour les différentes activités périscolaires et extrascolaires. Les familles peuvent inscrire à l'année scolaire leurs enfants aux activités périscolaires.

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, les inscriptions et les modifications aux activités périscolaires étaient possibles sous 15 jours glissants. Par exemple : possibilité d'inscrire ou d'annuler une inscription le 1^{er} septembre pour le 16 septembre. A compter de la rentrée 2024-2025, les inscriptions aux activités périscolaires sont possibles sous 7 jours glissants. Avec la même procédure que sous 15 jours pour calculer la validité d'inscription.

La commune applique une tarification avec application du « taux d'effort » (et non plus le quotient familial), selon les revenus des foyers, pour les activités périscolaires et extrascolaires, les séjours enfance et jeunesse et les classes de découvertes.

Ainsi, et à l'instar de nombreuses communes, le passage au taux d'effort permet de :

- supprimer les effets de seuil entre les différentes tranches de quotient familial ;
- faire contribuer chaque usager en proportion de ses ressources (dans la limite d'un plancher et d'un plafond).

Pour rappel, le taux d'effort est un coefficient multiplicateur appliqué au Revenu Moyen Mensuel par part fiscale (RMM) de chaque foyer qui permet de déterminer la participation à payer par la famille pour chaque activité, et ce, dans la limite d'une participation familiale plancher et d'une participation familiale plafond fixées pour chaque activité.

Afin de pouvoir bénéficier d'aides, les familles ayant des difficultés financières sont invitées à prendre contact avec le service social de la commune qui est en charge du calcul du taux d'effort applicable à chaque famille.

Selon les situations, la ville peut prendre en charge 50 % à 90 % du coût des activités périscolaires et extrascolaires.

La commune bénéficie d'un portail familles permettant une dématérialisation des inscriptions et des paiements.

- **Le soutien financier de la CAF : convention Territoriale Globale (CTG)**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val-de-Marne accompagne et soutient financièrement les structures petite enfance, enfance et jeunesse de la ville.

Par une délibération n°2024DELIB0010 du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Val-de-Marne prenant effet du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Les Caisses d'Allocations Familiales « CAF » sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des CAF témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie. Cette branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement des missions de la branche famille, les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, notamment les communes.

La CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

L'émergence de cette orientation implique la participation des différents acteurs d'un territoire pour des projets concernant l'ensemble des publics et se concrétise par une Convention Territoriale Globale (CTG) remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La Convention Territoriale Globale « CTG » est un accord cadre politique, conclue entre la CAF et la collectivité territoriale pour une période de quatre ans, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence, et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur l'ensemble des champs d'intervention de la CAF, en lien avec les orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) conclue quant à elle entre l'Etat et la Caisse Nationale des allocations familiales.

La CTG peut couvrir les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Cette Convention Territoriale Globale s'inscrit en cohérence avec le présent Projet Educatif de Territoire dit « PEDT » et a une durée de cinq ans du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

Le premier axe de la CTG est relatif au pilotage de territoire « chargé de coopération CTG » qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération « CTG ».

Désormais, la collectivité s'engage à :

- (Re) déployer les postes de coordination sur l'animation de la démarche CTG,
- Renforcer le contenu de la fonction en cohérence avec le référentiel d'emploi-cible de « cadre de coopération CTG »,
- Produire un bilan annuel et pluriannuel des activités réalisées.

Le deuxième axe est relatif aux subventions de soutien aux formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et/ou Formations au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) et/ou ainsi qu'aux séjours vacances.

Les CAF soutiennent ainsi le développement des offres de loisirs à destination des enfants, qui permettent à la fois de contribuer à leur développement éducatif, et de faciliter la conciliation des vies familiales et professionnelles de leurs parents. Ces accueils supposent des professionnels formés à l'animation, au travers de formations soutenues par les CAF que sont les BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

Les conventions proposées par la CAF définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les Établissements d'Accueils périscolaires et extrascolaires, l'Aide Spécifique Rythmes éducatifs (ASRE), présentent également le bonus territoire CTG (Convention Territoriale Globale), offre nouvelle, ainsi que l'intégration du plan mercredi au Bonus Territoire CTG, le Complément inclusif. Elles définissent aussi les conditions d'accès et d'usage au portail CAF Partenaires qui est un outil permettant la télédéclaration des données d'activités et financières, prévisionnelles et réelles, nécessaires au traitement des droits PSO.

La CAF nous a proposé des avenants aux dites conventions qui ont pour objectifs d'intégrer les mesures nouvelles dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion « COG » (2024-2027) décrites ci-dessous :

- La conciliation entre vie familiale, professionnelle, et sociale qui s'inscrit dans la continuité des actions conduites en matière de petite enfance ;
- L'épanouissement, la socialisation et la prise d'autonomie des enfants et adolescents via des accueils pluridisciplinaires ;
- La lutte contre les inégalités en matière de réussite éducative en renforçant l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap.

2. L'organisation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire

2.1. L'organisation du temps scolaire

Les rythmes scolaires n'ont pas changé depuis septembre 2018.

a) Les horaires scolaires sont :

Lundi :	8h30-11h30	13h30-16h30
Mardi :	8h30-11h30	13h30-16h30
Jeudi :	8h30-11h30	13h30-16h30
Vendredi :	8h30-11h30	13h30-16h30

b) Les actions menées par la ville sur le temps scolaire :

- Les ATSEM en maternelle

La ville va au-delà de la réglementation, qui prévoit un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) par classe de petite section, puisqu'elle est dotée de 20 ATSEM pour un total de 24 classes en maternelle. La commune dispose d'une « **Charte des ATSEM** » depuis 2017, élaborée en partenariat avec l'Education nationale et la ville.

Les ATSEM interviennent sur le temps scolaire et périscolaire (sur toute la durée de deux heures de la pause méridienne). Bien que les postes soient ouverts aux hommes, ce personnel est actuellement intégralement féminin. Ces agents font partis de la communauté éducative car elles sont de vraies « référentes » pour les enfants.

- Le numérique dans les écoles

La ville est sensible au développement du numérique dans les écoles publiques.

A cette fin, elle a d'ailleurs été soutenue financièrement par l'Éducation Nationale.

La commune a fait l'acquisition au cours de l'année scolaire 2017-2018 de 8 classes mobiles (comprenant 16 tablettes Apple et un ordinateur enseignant Mac Book par école) pour toutes les écoles élémentaires.

Leur utilisation est principalement destinée aux enfants des classes de CM2 et peut être étendue aux autres niveaux. Les enseignants ont été formés sur l'utilisation du matériel par le prestataire Apple et par l'Éducation Nationale.

En 2024, la commune a investi dans un Tableau Numérique pour l'une de ses écoles. En 2025, à la demande de L'Inspection de l'Éducation Nationale, la ville envisage de financer les licences pour le maintien des ENT (Environnement Numérique de Travail) dans les écoles.

- Les classes de découvertes en élémentaire

Les classes de découvertes constituent un moment privilégié dans la scolarité des enfants.

La municipalité poursuit son action pour permettre au plus grand nombre possible d'élèves de niveau élémentaire de profiter de ces séjours grâce au volontariat des enseignants. Une concertation avec ces derniers a permis de mieux cerner les attentes et besoins de chacun.

Un marché à procédure adaptée, pour une durée de 4 ans, a été relancé en 2021 et sera relancé en 2025.

La commune prend à sa charge au minimum 60 % du coût des séjours en dehors de l'application du taux d'effort.

En 2019, 13 classes ont pu bénéficier de séjours thématiques, à la montagne ou bien à la mer.

En 2020 et 2021, en raison du contexte sanitaire, les classes de découvertes n'ont pas pu être organisées.

Au cours du premier semestre 2022, les classes de découvertes ont pu reprendre au profit de 7 classes d'élémentaire.

En 2023, en raison d'un contexte budgétaire incertain, aucune classe de découvertes n'a pu être organisée.

En 2024, 7 classes d'élémentaire ont bénéficié d'un séjour en classe de découvertes.

En 2025, 7 classes d'élémentaire bénéficieront à nouveau d'un séjour en classe de découvertes selon une délibération du conseil municipal du 10 décembre 2024.

- **Les actions de prévention : la sécurité routière et le permis piéton**

Concernant la sécurité routière, un policier national intervient auprès des élèves de CM2 des écoles publiques de la ville pour les sensibiliser aux dangers de la route en tant que cycliste. Les élèves reçoivent une formation théorique et pratique.

Concernant le permis piéton, des policiers municipaux dispensent une formation à tous les élèves de CE2 qui vise à leur faire prendre conscience des dangers de la route en tant que piéton et adopter les bonnes attitudes en matière de sécurité routière. Cette formation est dispensée aux élèves des écoles publiques mais également auprès des élèves de l'Institut Saint Thomas de Villeneuve.

Ces deux actions de prévention ont été suspendues en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.

Depuis 2022, ces actions ont à nouveau pu être organisées.

- **Les activités culturelles au profit des écoles :**

La commune bénéficie de plusieurs structures culturelles et propose de nombreuses activités culturelles au profit des enfants bryards.

○ **Initiation à la musique par le conservatoire municipal**

Le conservatoire dispose de 2 dumistes (musicien intervenant en milieu scolaire) pour un volume de 18h30 (et non plus de 17h30) d'enseignement hebdomadaire au profit des écoles publiques.

Le dumiste amène la musique à l'enfant et l'enfant à la musique. Il joue un rôle de médiateur entre l'enfant et la musique d'une part, et entre l'univers scolaire et l'univers culturel et artistique d'autre part.

L'ensemble des élèves des écoles élémentaires Louis Daguerre, Paul Barilliet et Etienne de Silhouette ainsi que 6 classes de l'école Henri Cahn bénéficient de cet enseignement. L'année scolaire se termine par des restitutions au sein des écoles ou en plein air dans les jardins du Conservatoire.

Chorale, danse ou textes mis en musique sont au programme avec une exigence et une qualité artistique affichées. Ce dispositif est complété par un concert annuel au gymnase Félix Faure, donné par les professeurs du Conservatoire sous la direction de leur directeur. Tous les enfants des classes élémentaires de la ville peuvent découvrir un répertoire varié suivi d'une présentation des instruments composant l'orchestre.

○ **Le Théâtre municipal**

Le Théâtre de Bry-sur-Marne a ouvert ses portes en septembre 2021.

En cours de l'année scolaire 2023-2024, la municipalité a offert des spectacles professionnels au profit des écoles de la ville :

- 27 et 28 novembre 2023 : Le malade imaginaire
- 14 et 15 mars 2024 : Historock
- 17 et 18 octobre 2024 : Dans la peau de Cyrano

○ **Actions du musée**

Le musée de Bry-sur-Marne propose aux écoles maternelles et élémentaires de la Ville une offre pédagogique variée afin de faire connaître les collections du musée et la diversité de l'histoire et du patrimoine de la commune. Cette offre s'appuie sur les collections du musée et les archives communales et se décline sous différentes formes d'interventions (déplacements dans les écoles, accueils de classe dans l'espace Maurice Joron ou bien balades thématiques dans la Ville). Les thèmes d'étude proposés aux écoles font l'objet chaque année d'une programmation qui est soumise à l'inspectrice de l'Education Nationale avant diffusion auprès des directeurs et des enseignants.

Les actions de médiation du patrimoine menées par le musée ont porté à titre d'exemple sur les thèmes suivants : Histoire des écoles, l'agriculture, sur les traces de la Première Guerre mondiale, évolution du quartier autour de l'école, étude des autoportraits et des fleurs (à travers l'œuvre du peintre Maurice Joron), atelier la découverte d'appareils photographiques anciens, Etienne de Silhouette. Le musée propose aussi ponctuellement des visites guidées, adaptées au public scolaire, des expositions temporaires qu'il organise.

○ **La médiathèque**

La médiathèque propose des accueils de classes de la petite section de maternelle au CM2. Elle reçoit ainsi en moyenne une fois par an chaque classe de chacun des établissements scolaires suivants : l'école élémentaire

Henri Cahn, l'école maternelle Jules Ferry, l'école primaire Louis Daguerre et Paul Barilliet, les écoles maternelle et élémentaire Etienne de Silhouette et l'école primaire Saint Thomas de Villeneuve. Ce qui représente un total d'environ 80 accueils de classes.

Chaque accueil de classe est construit en fonction du niveau des élèves. Il dure une heure et permet d'appréhender plusieurs thèmes en lien avec la culture et les savoirs.

Les élèves sont ainsi accueillis autour des contes, du cinéma, de l'histoire, de la musique, du ballet et de thématiques souvent étudiées en classe comme les couleurs ou les émotions.

Les classes peuvent aussi venir en visites libres. Il s'agit de créneaux d'une heure le mardi après-midi où les élèves choisissent un ouvrage à ramener à l'école et lisent sur place d'autres titres qui les attirent. Cette année scolaire, 15 classes se sont ainsi déplacées à la médiathèque pour profiter de ces visites libres.

Sont organisées également, de temps en temps, des rencontres avec des professionnels du livre (auteurs, illustrateurs, éditeurs) pour susciter un intérêt pour la lecture et permettre de découvrir cette sphère culturelle. Ces rencontres se tiennent en moyenne une à deux fois par an à la médiathèque et impliquent tout un travail en amont de la part des professeurs des écoles, de leurs classes et des bibliothécaires engagés dans le projet. Cette année, deux ateliers créatifs avec l'autrice et illustratrice Elena Selena ont ainsi été organisés avec une classe de CE1 de l'école Paul Barilliet et une classe de CE1/CE2 de l'école Henri Cahn.

De plus, des sélections sont préparées pour les enseignants qui le souhaitent autour de sujets qu'ils étudient. Ces sélections comportent des livres, des revues et des CD. 37 sélections ont été confectionnées au cours de l'année scolaire 2023/2024.

- Les activités sportives au profit des écoles

La commune apporte une aide technique aux écoles élémentaires pour l'enseignement des activités physiques et sportives en mettant à leur disposition un éducateur sportif diplômé (ETAPS), à raison d'une heure par semaine pour chaque classe.

Les classes de CM2 voire de CM1 s'initient également à la natation à la piscine du Perreux-sur-Marne.

Les écoles maternelles (moyennes et grandes sections) et élémentaires ont la possibilité de participer aux Jeux du Val-de-Marne (épreuves athlétiques et ludiques) au mois de juin au Parc des sports des Maisons rouges. Le service des sports organise à cette occasion un cross pour les écoles élémentaires (le cross des écoles).

L'école H. Cahn bénéficie des cours d'équitation (5 séances de 2 heures pour les 3 classes de CE2) sur le temps scolaire dans le cadre d'un projet scolaire.

- Réalisation de cours OASIS :

Pour réduire la chaleur dans les cours de récréation et dans les bâtiments scolaires, la municipalité s'est engagée dans un projet de réfection des cours de récréation des écoles maternelle et élémentaire Etienne de Silhouette en les végétalisant et aménageant des espaces naturels de jeu et ce, afin d'améliorer le bien-être des enfants, leur développement et favoriser un rafraîchissement naturel de l'espace extérieur.

La commune a été accompagnée par le CAUE 94 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui a mené des ateliers auprès des équipes éducatives et élèves pour coconstruire le projet. Le CAUE 94 est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Les travaux dans les deux cours ont été réalisés au cours de l'été 2023.

La municipalité souhaite poursuivre la végétalisation des cours des écoles publiques. A cette fin, une étude est actuellement menée pour les deux cours du Groupe Scolaire Louis Daguerre. Des réunions de concertation menées par les services de la municipalité sont organisées avec les équipes enseignantes, périscolaires, propreté et ATSEM pour recenser les besoins et recueillir les souhaits d'aménagements. Ces travaux sont prévus pour l'été 2025.

2.2. L'organisation du temps périscolaire et extrascolaire

2.2.1. L'organisation du temps périscolaire : l'enfance

C'est un temps d'accueil collectif éducatif situé à l'articulation des différents temps de vie de l'enfant (temps scolaire, vie familiale) qui est ouvert aux enfants des écoles maternelles et élémentaires aux heures qui précèdent et suivent la classe, le mercredi toute la journée pour l'accueil périscolaire et pendant les vacances scolaires pour l'accueil extrascolaire.

Les accueils périscolaires et extra-scolaires répondent à des normes d'encadrement relevant de la réglementation concernant l'accueil collectif des mineurs.

Les normes d'encadrement pour les accueils périscolaires :

1 animateur pour 14 enfants en maternelle

1 animateur pour 18 enfants en élémentaire

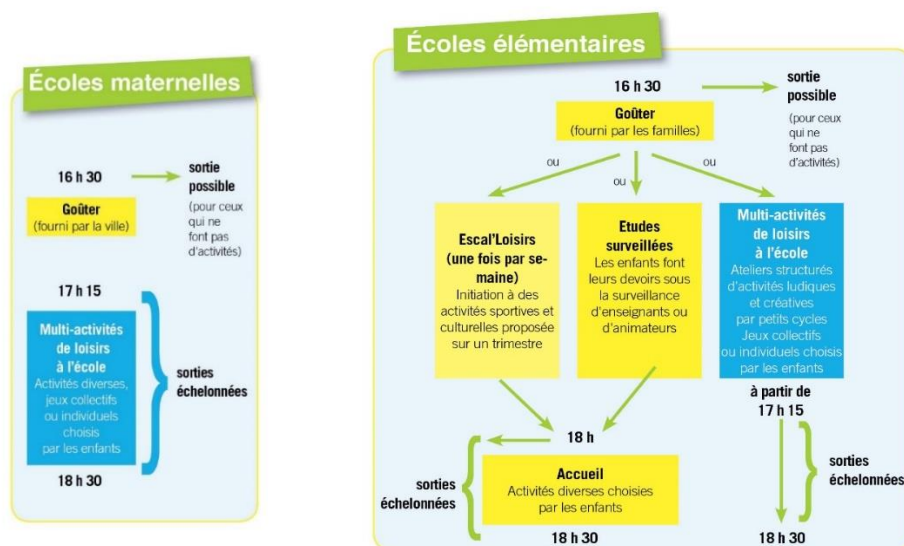
Le mercredi fait partie des temps périscolaires. (1 animateur pour 10 en maternelle et 1 animateur pour 14 en élémentaire)

Les horaires :

L'accueil du matin : 7h30 à 8h20

La pause méridienne : 11h30 à 13h20

L'accueil du soir : 16h30 à 18h30



De manière à garantir la cohérence éducative et pédagogique sur l'ensemble du territoire communal, un cadre commun est mis en place.

Les structures d'accueil de loisirs ont un horaire identique dans toutes les écoles :

a) Les accueils du matin :

Les accueils collectifs du matin démarrent à 7h30 jusqu'à 8h20.

L'équipe d'animation commence à 7h30 jusqu'à 8h30, ceci permettant un lien entre le périscolaire et le scolaire.

Pédagogiquement, il nous semble important de respecter le rythme de l'enfant en aménageant les espaces disponibles pour ce temps. Les attentes et les besoins des enfants étant différents. Des activités variées sont proposées comme lors de tous les temps d'accueil de la journée. Pour illustrer ce propos, les enfants ont à leur disposition des jeux de cartes, des livres, mais peuvent aussi jouer au tennis de table par exemple.

b) La pause méridienne :

La pause méridienne se déroule de 11h30 jusqu'à 13h20 sur toutes les écoles publiques.

La pause méridienne n'étant pas déclarée auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), les normes appliquées par la commune sont de 1 encadrant pour 15 enfants en école maternelle et 1 encadrant pour 22 enfants en école élémentaire.

Les équipes d'animation sont présentes de 11h20 jusqu'à 13h20. Ce temps est découpé en deux phases, l'une consacrée à l'accompagnement à l'alimentation avec des valeurs de sensibilisation à l'écocitoyenneté (lutter contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, apprentissage du goût, etc.), et l'autre dédiée à la mise en place d'activités de loisirs, de jeux récréatifs ou d'espace de détente et de repos.

○ En maternelle :

L'accueil du midi est spécifique car nous accueillons en moyenne plus de 540 enfants de maternelle chaque midi sur l'ensemble des structures. Ils sont pris en charge par les équipes d'animation et les 20 ATSEM.

Les classes de petite section et de moyenne section sont prises en charge par un animateur et une ATSEM. L'encadrement par 2 professionnels est une des décisions fortes de la municipalité et importante en termes de sécurité et bien-être des plus petits.

Pour toutes les tranches d'âge, les enfants sont pris en charge dans leur classe et sont accompagnés aux toilettes pour l'hygiène d'avant repas.

Deux services sont mis en place afin de pouvoir proposer aux enfants des conditions de repas correctes avec le moins de nuisances sonores possibles. En effet, avec un nombre d'enfants élevé, pour le confort de chacun il est important de limiter le nombre d'enfants dans le réfectoire.

Un 1^{er} service est dédié aux petites sections. Les enfants de moyenne section et grande section vont pendant ce temps sur une session d'activités d'animation.

Les moyennes et grandes sections mangent ensuite.

Pour répondre aux besoins de tous les enfants, des pôles d'activités spontanées sont mis en place, toujours accompagnés d'un animateur. Cela permet aux enfants de développer leur imaginaire.

Il leur est proposé des activités manuelles, physiques et récréatives.

○ En élémentaire :

De 11h30 à 13h20 : il y a une fréquentation moyenne de 890 enfants sur la ville chaque midi.

Pendant ce temps, les animateurs sont répartis :

- Dans le réfectoire
- Dans la cour
- Dans les salles dédiées

A la fin de la classe à 11h30 jusqu'à 13h15, les enfants ont la possibilité dans le fonctionnement de faire les activités suivantes :

- D'aller manger à tout moment entre 11h30 et 13h00.
- De rester dans la cour où ils peuvent pratiquer des jeux libres ou participer à une activité mise en place par un animateur
- Pratiquer une activité sportive dans le préau
- D'aller dans la salle de jeux de société
- D'aller dans l'espace bibliothèque pour être au calme, lire des livres et faire des puzzles
- De se rendre dans la salle d'activités manuelles
- D'aller dans un espace dédié aux débats, à des jeux d'expression et des petits jeux d'intérieur etc...

Dans le réfectoire, les enfants sont incités par les animateurs à goûter à tout, d'autant plus que l'autonomie est de plus en plus favorisée, notamment avec le système de pôles. A la fin du repas, les enfants sont libres de partir seuls de la cantine.

Dans la cour, les animateurs sont vigilants, comme partout, à la sécurité physique, morale et affective des enfants tout en proposant des jeux et en mettant à disposition du matériel.

Dans les salles, des activités diverses sont proposées selon l'endroit où ils se trouvent. La mission de l'animateur étant d'adapter ce qu'il propose à l'enfant devant lui.

Notre but pendant ces deux heures est de permettre aux enfants de manger dans des conditions agréables et de leur offrir la possibilité de participer à des animations variées en fonction de leurs envies ou besoins.

La commission des menus : c'est une instance de concertation présidée par l'adjoint au Maire délégué à l'enfance et la Petite enfance, qui se réunit trois fois dans l'année avec le prestataire de restauration, une diététicienne, les personnels communaux (propreté, restauration et animation) et les associations de parents d'élèves. Depuis septembre 2023, les enfants sont conviés et font entendre leur voix par le biais des représentants élus avant chaque commission par un processus démocratique afin de les initier à la citoyenneté. Les enfants sont devenus parties prenantes des décisions actées lors de la commission des menus. Lors de cette réunion, il est étudié le bilan de la période écoulée et nous analysons les menus à venir avec le prestataire. Une commission pour la période de l'été est prévue entre le prestataire et les directeurs de centres de loisirs afin d'adapter les menus et les pique-niques sur cette période.

c) L'accueil du soir :

Les accueils collectifs de l'après-midi reprennent à 16h30, les animateurs embauchent à 16h15 jusqu'à 18h30.

La ville soucieuse de favoriser l'accès aux activités de loisirs pour tous (hors mouvement associatif local) propose pour toutes les écoles élémentaires :

- Temps d'étude surveillée : 16h30/18h
- Escal' Loisirs : 16h30/18h
- Temps multi-activités : 16h30/18h30

Les enfants de maternelle et d'élémentaire se voient proposer des activités en lien avec les projets pédagogiques qui se doivent de répondre aux objectifs éducatifs de la ville.

Les familles peuvent venir récupérer leur enfant à partir de 17h15 et ce jusqu'à 18h30, hormis pour les enfants des Escal'Loisirs et des études qui ne peuvent être récupérés qu'à compter de 18h.

○ L'accueil du soir en maternelle :

A 16h30, l'école se termine, les animateurs vont chercher les enfants dans leurs classes. Ils les invitent à passer aux toilettes, poser leur manteau puis ils rejoignent le réfectoire pour aller au goûter.

L'arrivée au goûter se fait par classe, pour ne pas que tous les enfants arrivent en même temps. Les enfants vont s'asseoir dans le réfectoire. Soit, ils se servent seul le goûter qui est disposé sur les pôles froid ; soit, le goûter est servi par les animateurs. Tous les enfants participants aux accueils du soir mangent lors du même service.

A la fin du goûter, chaque groupe se dirige ensuite vers les différents espaces dédiés au périscolaire pour les activités.

A partir de 17h15, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s). Cependant, elles ne rentrent plus dans les locaux car nous sommes en plan Vigipirate « Urgence Attentat ».

○ L'accueil du soir en élémentaire :

- L'étude surveillée :

A 17h, après avoir consommé leur goûter, les enfants se dirigent vers les intervenants des études qui se répartissent en fonction du nombre d'enfants qui leur a été communiqué par le responsable. Il s'agit d'études surveillées à destination d'enfant d'élémentaire (de CP à CM2) : la mission de l'intervenant est de créer un cadre favorisant le travail.

A la fin de l'étude (18h), soit les enfants quittent la structure, soit ils sont pris en charge par l'équipe d'animation jusqu'à 18h30.

- L'Escal'loisirs :

A 16h30, les enfants inscrits en Escal'loisirs retrouvent l'animateur (intervenant ou éducateur sportif) de leur activité. Les enfants sont sous la responsabilité des éducateurs des Escal'loisirs jusqu'à 18h. Certaines activités (exemples : théâtre, échecs, dessin/peinture) ont lieu sur place, d'autres (par exemple : l'équitation ou le muti-sport) nécessitent de se déplacer en dehors des locaux de l'école.

A la fin de l'Escal'loisirs (18h), soit les enfants sortent soit ils sont pris en charge par l'équipe d'animation jusqu'à 18h30.

Ce dispositif permet aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) à une activité physique et sportive, et/ou à une activité loisirs créatifs, et/ou une activité culturelle sur le temps périscolaire (16h30-18h).

Fonctionnant par trimestre, ce dispositif est proposé sur chaque école élémentaire de la ville. Il rencontre un grand succès car sur le nombre de places proposées par activité, nous sommes sur un taux de remplissage en progression constante.

Ce dispositif est encadré par des éducateurs sportifs (ETAPS ou vacataires), ce personnel qualifié garantissant la qualité des activités proposées.

- Le temps du multi-activités :

Dès 16h30, les enfants inscrits en multi-activités se rassemblent dans un espace dédié.

Une fois les enfants comptabilisés, les enfants goûtent et les animateurs leur expliquent les différentes activités du planning. Le planning d'activité est créé à la semaine lors des réunions pédagogiques, et est affiché dans le préau et à l'extérieur de la structure.

L'objectif de l'équipe d'animation est que les enfants puissent disposer du matériel, participer à des activités et circuler librement dans les locaux.

La démarche pédagogique :

« L'enfant doit être reconnu comme un individu à part entière ». Cela tend à respecter ses besoins, ses envies et ses attentes.

Ce qu'ils vivent pendant leur temps libre en dehors de l'école et de leur famille est important pour leur développement et leur éducation. L'accueil de loisirs est organisé pour qu'ils puissent participer à des formes de vie de groupe et à des activités qui les enrichissent, les font grandir, leur permettent de s'exprimer, d'acquérir de nouvelles compétences et de faire des découvertes.

« Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs éducatifs »

Laisser l'enfant agir :

- L'animateur accompagne mais ne fait pas à la place de l'enfant,
- Mise en place de pôles d'activités autonomes et permanents,
- Participation aux activités basées sur le libre choix des enfants,
- Déterminer un cadre sécurisant avec des règles pour permettre aux enfants d'agir en étant rassurés,
- Permettre à l'enfant de se déplacer seul dans la structure,
- Laisser l'enfant prendre des initiatives,
- Favoriser la participation de l'enfant dans les gestes et les actions du quotidien.

d) Les accueils de loisirs du mercredi, le « plan mercredi »

L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi doit respecter la charte qualité « Plan mercredi » lancée depuis l'année scolaire 2018-2019.

Ce plan vise à soutenir la qualité de l'offre éducative faite aux enfants à l'occasion des mercredis et ainsi promouvoir le caractère éducatif des activités périscolaires.

Le « Plan mercredi » possède une charte qualité qui invite à structurer les accueils autour de 4 axes :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ;
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ;
- Mise en valeur de la richesse des territoires ;
- Le développement d'activités éducatives de qualité.

1) La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

Les équipes d'animation et les équipes enseignantes doivent travailler ensemble pour permettre une cohérence éducative tout au long de la journée et de la semaine.

Des temps d'échanges sont mis en place avec les directeurs des accueils et les directeurs d'écoles.

Les projets d'écoles et les projets pédagogiques périscolaires peuvent être partagés et être source d'inspiration de travail partenarial entre le monde scolaire et périscolaire.

La mutualisation des locaux et du matériel pédagogique (matériels sportifs) avec une occupation partagée sur les différents temps de la journée de l'enfant.

Les équipes enseignantes et les directeurs périscolaires sont intégrés aux différentes instances de pilotage du projet éducatif à travers des comités de pilotage et l'instance « un Enfant dans la ville ».

Depuis la rentrée 2024, des rencontres entre les directeurs d'écoles, les directeurs périscolaires et la référente du Projet Educatif sont organisées afin de travailler sur les objectifs et des actions communes qui pourront voir le jour à travers le PEDT 2024-2027.

2) L'accueil de tous les publics (enfants et leur famille)

Tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville peuvent être accueillis pour les accueils du matin, soir et pause méridienne ainsi que les mercredis des périodes scolaires. Les deux foyers de l'enfance, l'un de placement, l'autre d'urgence sont intégrés sur le territoire.

Tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville peuvent être accueillis pour les accueils de loisirs, soit régulièrement, soit de manière ponctuelle. Les enfants fréquentant les écoles privées sur le territoire de Bry peuvent être également accueillis dans les centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

Le tarif varie en fonction du taux d'effort qui est calculé par le service social à la demande des familles. Cela pour permettre l'accessibilité aux familles ayant des revenus faibles ou moyens.

Sont également accueillis les enfants porteurs de handicaps physiques, moteurs, sensoriels, et ceux atteints de problèmes de santé nécessitent parfois la mise en place d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Certains enfants ne sont pas toujours reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Quand un enfant porteur de handicap doit être accueilli dans le cadre des accueils de loisirs, une rencontre est organisée avec la famille, le directeur de l'accueil et le responsable du service périscolaire afin d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions tant matérielles qu'humaines. Quand c'est possible, le lien se fait aussi avec les professionnels qui entourent l'enfant au quotidien. Lorsqu'une équipe éducative est mise en place par l'éducation nationale, le directeur des accueils de loisirs de l'école est invité à se joindre au directeur de l'école.

Ainsi, un protocole est mis en place avec la famille pour accueillir l'enfant en journée ou ½ journée. L'équipe d'animation est sensibilisée aux problèmes du handicap par le biais de formations et des réunions pédagogiques. Un animateur volontaire est détaché pour suivre l'enfant au quotidien.

Chaque fin d'année scolaire, un dossier annuel d'inscription aux activités périscolaires est remis aux familles pour la rentrée prochaine. Dans ce dossier, sont indiquées les informations suivantes : les horaires des différents accueils périscolaires, les tarifs des activités et le mécanisme d'application du taux d'effort, le système de facturation ainsi que les différentes démarches pour faciliter l'accès au portail famille.

Ces informations sont également consultables sur le site internet de la ville. De plus, sont aussi renseignés les comptes rendus des différentes instances liées à l'Enfance comme la « Commission de menus » et « Un Enfant dans la ville ».

Sur chaque structure des panneaux d'information destinés aux familles sont positionnés à l'entrée des accueils périscolaires avec diverses informations : les plannings d'activités, les menus, les projets pédagogiques, un trombinoscope des équipes d'animation.

Actuellement, les familles n'entrent pas dans les locaux et les enfants sont appelés via talkie-walkie en raison du niveau actuel du plan Vigipirate précédemment cité. Ces panneaux permettent aux familles d'avoir des informations sur les temps d'accueils de leurs enfants.

3) Mise en valeur de la richesse des territoires

Les enfants de Bry-sur-Marne profitent des parcs, jardins et bords de Marne de la ville ainsi que des infrastructures environnantes.

Des partenariats sont mis en place entre les différents acteurs locaux par le biais de projets et d'actions communes.

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, des sorties sont organisées dans les parcs et jardins de proximité, les piscines, cinéma.

La Médiathèque et les accueils de loisirs organisent des temps de lecture de contes ou parties de jeux vidéo en utilisant les nouvelles technologies à disposition comme les casques VR (Virtual Reality).

Le Rayon de Soleil Bryard (association pour les seniors) travaille de concert avec les accueils de loisirs et l'Espace Co pour organiser sa « fête du jeu » qui a lieu chaque année. De plus des actions intergénérationnelles sont mises en place tout au long de l'année sur les différents temps de vacances. Des partenariats entre les différentes structures éducatives (crèches, accueils, Espace co) sont aussi mis en place.

4) Le développement d'activités éducatives de qualité

Les activités proposées le mercredi :

- Des activités scientifiques, physiques, artistiques et récréatives,
- Sorties sur des bases de loisirs, dans les forêts, piscines, patinoires, bowling, expositions, cinéma, théâtre, des lieux de loisirs d'enfants,
- Diverses activités manuelles : recherche constante d'activités nouvelles et originales,
- Des activités de jardinage voient aussi le jour sur les différentes structures (l'organisation et l'entretien de potager dans les écoles Paul Barilliet, Louis Daguerre et dans le futur à l'école Jules Ferry),
- En outre, des projets en lien avec le développement durable se développent au sein des centres de loisirs.

Organisation et fonctionnement des centres de loisirs des mercredis :

Traditionnellement, le mercredi, les enfants sont accueillis dans 4 centres de loisirs (Paul Barilliet, Etienne de Silhouette, J. Ferry et H. Cahn). Un accueil en ½ journée est possible, soit pour la matinée comprenant le repas, soit l'après-midi après le repas comprenant le goûter. Le départ et l'arrivée des enfants se font entre 13h et 14h.

Exemple d'une journée type d'un mercredi

- Accueil du matin (7h30-9h30)

Les enfants et leur famille sont accueillis par un des responsables de la structure. Le responsable note sa présence. Ensuite, les enfants sont accompagnés vers les salles d'accueils. L'enfant a à sa disposition différents pôles d'activités spontanées (dessin, jeux de société, livres...) ou des activités déjà proposées par l'équipe d'animation.

Rassemblement et temps d'activités (9h30-12h et 14h-16h) :

Les enfants se rassemblent par groupes afin de permettre aux animateurs de vérifier les effectifs. C'est aussi un temps d'échange informel ou formel, avec ou sans petits jeux animés par les animateurs. Pour conclure le rassemblement, les animateurs proposent les activités et les enfants choisissent en fonction de leurs envies. Des sorties sont également proposées aux enfants.

Les activités proposées ne sont jamais obligatoires. L'enfant peut choisir de ne pas y participer. Des espaces d'activités autonomes sont systématiquement mis en place.

- Repas (12h-13h)

En maternelle : Le repas se déroule en un seul service. Voire deux services si les effectifs sont élevés.

En élémentaire : Les enfants accèdent à la salle de restauration dans les mêmes conditions que le reste de la semaine.

L'équipe d'animation mange en même temps que les enfants. Cela permet de partager un moment convivial avec les enfants.

Après le repas, chaque groupe retrouve son espace de référence ou le dortoir pour le groupe de la petite section.

- Ouverture pour les demi-journées (13h- 14h)

Les responsables accueillent les familles des enfants accueillis en demi-journée. A savoir les enfants qui partent après le repas et ceux qui arrivent pour l'après-midi.

Les enfants accueillis en matinée bénéficient du repas et sont récupérés dans leur salle de référence par un des responsables dès que leurs parents se présentent au portail. Ils se lavent les mains et mettent leur manteau, et sont ensuite accompagnés jusqu'au portail pour y retrouver leurs parents.

Les enfants qui arrivent l'après-midi sont inscrits sur le listing et la tablette, vont se laver les mains et sont accompagnés par un responsable dans sa salle d'activités.

- Dortoir (13h- 15h30)

Les petites sections se dirigent au dortoir après le repas. Les enfants utilisent le même dortoir et lit que la semaine. Pour cela les ATSEM ont mis des étiquettes avec les noms des enfants sur chaque lit.

- Temps calme (13h- 14h)

Un temps calme est organisé afin que les enfants aient un temps un peu plus tranquille après le repas. Les enfants peuvent lire, se reposer sur des banquettes, faire des jeux de société calmes, dessiner...

- Accueil du soir (17h15- 18h30)

Un responsable accueille les familles au portail et appelle les animateurs à l'aide de talkie-walkie.

Dans chaque section, un animateur à la charge de réceptionner l'appel, conduit l'enfant, sur le point de partir, au sanitaire pour se laver les mains et ensuite, l'aide à mettre son manteau et envoi l'enfant vers le hall.

L'équipe de direction emmène ensuite l'enfant à son parent et transmet les informations sur le déroulement de sa journée.

2.2.2. L'organisation du temps périscolaire : La Jeunesse

L'organisation du temps périscolaire pour la jeunesse diffère de ce qui a été énoncé ci-dessus. S'il s'agit bien d'un temps d'accueil collectif éducatif, le fonctionnement est spécifique d'une structure d'accueil de pré-adolescents et d'adolescents.

En effet, les jeunes peuvent venir quand ils le désirent et repartir quand ils veulent sur les horaires d'ouvertures de l'Espace CO (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30, et le mercredi de 13h30 à 19h). Il n'y a donc pas d'accueil à la journée ou à la demi-journée. Un registre des présences est donc mis en place afin de savoir qui est sur la structure et à quel moment. Lorsque les jeunes arrivent sur la structure, ils s'inscrivent et font figurer leur heure d'arrivée et leur heure de départ, et ce quel que soit le nombre d'aller et venues.

L'équipe pédagogique veille à ce que ce registre soit bien complété par les jeunes afin d'être en capacité de renseigner les parents s'ils désirent avoir l'information de la présence de leur enfant.

Au niveau de la responsabilité, les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs lorsqu'ils sont dans la structure ou sur des activités encadrées. C'est un grand changement pour les familles, d'où la nécessité de

mettre en place des passerelles enfance/jeunesse. Ces actions transversales permettent de préparer les jeunes et les parents à ce nouveau fonctionnement.

En effet, cette façon de fonctionner favorise la participation des jeunes au tissu associatif et autres activités mais surtout cela permet une autonomie croissante. L'animation n'est donc pas basée principalement autour de l'activité qui devient secondaire, mais plus sur les liens qui peuvent être créés à l'Espace CO.

Lors de la création de l'Espace CO et en tenant compte de la connaissance du public (cours les mercredis matin), le choix a été porté de ne pas mettre en place de restauration sur la structure. Pour autant en fonction des programmations, il est envisageable que les jeunes mangent sur la structure en apportant eux-mêmes leur pique-nique où que des repas avec atelier cuisine soient mis en place.

Sur le temps périscolaire, la ville met à disposition le premier étage de l'Espace Co à l'association Prométhée. Cette dernière a pour but la mise en place d'aide aux devoirs pour les collégiens. Une convention est donc établie entre les deux parties. Cette action permet aux jeunes de découvrir l'association et la structure jeunesse et inversement.

La notion de « partenariat » est extrêmement importante sur cet accueil. Partenariat institutionnel avec le collège public de la ville mais aussi avec les écoles élémentaires publiques de la ville et le service Périscolaire.

De manière à créer une continuité pédagogique et créer du lien entre l'enfance et la jeunesse, chaque année, l'équipe pédagogique de l'Espace CO accueille toutes les classes de CM2 (au mois de juin) afin de leur présenter la structure et sa caractéristique d'accueil (structure ouverte). Cette visite est préparée afin de la rendre interactive, elle permet aux équipes pédagogiques de rencontrer les professeurs des écoles ainsi que quelques parents d'élèves accompagnants. Elle favorise les échanges et permet de renseigner les enfants, les parents, les enseignants sur l'existence de cette structure d'accueil et de loisirs.

Si le lien est créé avec le domaine scolaire au travers de cette visite annuelle, les équipes pédagogiques périscolaires s'attachent également à créer du lien en permettant aux enfants scolarisés en CM2 fréquentant les accueils périscolaires et extra-scolaires d'avoir des renseignements, échanges avec les animateurs jeunesse.

De façon plus globale, dans le cadre de ces passerelles enfance/jeunesse, les animateurs du secteur jeunesse ont effectué des rencontres préalables avec les directeurs d'accueils périscolaires du service Enfance permettant d'acter le fait de se rendre lors de la pause méridienne dans les différentes écoles. L'objectif est que l'équipe d'animation de l'Espace CO se présente aux écoliers (CM2) en partageant un temps d'échange récurrent entre janvier et juin. Les animateurs jeunesse mangent avec les écoliers de CM2 afin de se faire connaître et également de présenter la structure jeunesse.

Il a été acté également des rencontres lors de temps périscolaire lors du centre de loisirs. Ces rencontres se déroulent le mercredi à l'Espace CO, où les CM1/CM2 sont invités à partager un temps d'animation avec des collégiens.

2.2.3. L'organisation du temps extrascolaire

a) Pour les enfants

- **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ou centres de loisirs**

L'approche pédagogique consiste à :

- 1. Organiser et gérer l'accueil et les loisirs des enfants durant les vacances scolaires**
- 2. Proposer aux enfants de participer à tout un panel d'activités diverses, variées et éducatives dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs.**

Les centres de loisirs durant les vacances scolaires restent du temps extrascolaire avec des normes d'encadrement d'1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire.

L'offre d'activité est variée avec la proposition d'un large panel d'activités allant de la découverte culturelle, artistique et scientifique aux activités sportives et récréatives.

Celles-ci sont soit liées aux projets, soit uniquement ludiques. Dans tous les cas, les activités sont pensées par les animateurs de manière à ce qu'elles soient éducatives. L'aspect éducatif est primordial car le niveau de l'activité doit prendre en compte le développement des enfants afin de les faire progresser.

Avant les vacances scolaires, les directeurs réunissent leur équipe pour organiser le fonctionnement, les sorties, les activités de chaque semaine de vacances.

Pour chaque période de vacances, un projet pédagogique est écrit par le directeur et son adjoint avec la collaboration de toute l'équipe d'animation. Des réunions de préparations pédagogiques des vacances permettent aussi d'élaborer le programme d'activités. Notre action vise toujours à rendre l'enfant au maximum acteur de ses loisirs, et faire que ces temps soient des vrais moments de détente.

Les besoins et les envies des enfants sont toujours au centre des réflexions. Des conseils d'enfants ou assemblées de vie sont mis en place sur chaque structure. Ils permettent aux enfants de s'exprimer sur les différents temps de la journée mais aussi d'être force de proposition dans les activités de loisirs.

Souvent, les équipes d'animation travaillent sur des journées thématiques déterminées lors de réunions d'équipes et parfois selon le souhait des enfants (pirates, bandes dessinées, western, halloween...).

○ **Les mini-séjours :**

Depuis 2024, les mini-séjours ont été remis en place suite à une forte volonté politique et des équipes périscolaires de la commune.

Lors de ces mini-séjours, en plus des activités planifiées avec les prestataires, les animateurs organisent les journées, les activités et les veillées, grâce à leurs compétences, mais aussi avec les propositions des enfants.

Du 16 au 19 Juillet 2024, un mini-séjour de 4 jours et 3 nuits a eu lieu à La Rochette (77) dans le centre de séjour international Le Rocheton. 16 enfants y ont participé et ont été accompagnés par 3 animateurs. Les enfants appartenaient à toutes les structures de la ville, ce qui favorise la mixité sociale.

○ **Les vacances sportives :**

Pendant toutes les vacances scolaires, la ville organise des activités sportives qui sont l'occasion, pour les enfants bryards âgés de 4 à 11 ans, de s'initier à un large éventail de disciplines.

Les horaires :

- Pour les maternelles (à partir de 4 ans) de 10h00 à 12h00
- Pour les élémentaires de 10h00 à 12h00 et de 14h à 16h00

Ces activités sportives (de type vélo, jeux d'opposition, jeux de raquette et de ballons...) ainsi que des sorties (par exemples ; accrobranche, patinoire, piscine...) sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés. Avant chaque période de vacances, les plannings d'activités sont distribués aux enfants dans les écoles.

b) Pour les jeunes

La commune propose et organise des activités de loisirs aux jeunes de 11 à 25 ans, des séjours sur les périodes de vacances scolaires et de l'accompagnement à des projets personnels et collectifs (aides financières aux projets jeunes, au permis de conduire, aides organisationnelles et financières pour des voyages et séjours, partenariat avec le collège de la ville).

La cérémonie des bacheliers a vu le jour en 2023 pour récompenser la réussite par une mention au baccalauréat des jeunes de la ville. La commune souhaite valoriser et honorer les bacheliers bryards titulaires de la mention Bien ou très bien en leur octroyant une carte cadeaux d'une valeur de 50€ pour la mention Bien et d'une valeur de 100€ pour la mention Très bien.

La structure jeunesse Espace CO accueille les jeunes sur les périodes de vacances scolaires en mettant en place un programme d'activités diversifiées. Ce dernier est communiqué aux familles via les supports de communication de la ville et principalement sur le site internet. Ces périodes extrascolaires sont propices à l'élaboration de projets en associant les jeunes dans la réflexion et la mise en place des actions nécessaires à leurs réalisations. Par exemple ; des tournois sportifs ont été organisés en partenariat avec des jeunes bryards (futsal ou football à 7).

Ainsi, l'Espace CO ouvre ses portes en fonction des initiatives de l'équipe d'animation ou en fonction des idées des jeunes sur des samedis et dimanches.

Si les horaires d'ouvertures durant les vacances scolaires de la structure jeunesse sont du lundi au vendredi de 13h30 à 19h, ces périodes permettent d'adapter les ouvertures en fonction des actions mises en place :

- Sorties à la journée
- Soirées thématiques (soirée fille, soirée garçon, ciné/débat, etc.)

○ **Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) émane d'une véritable volonté politique locale d'instaurer une instance de dialogue avec les jeunes, de prendre en considération leurs avis sur le fonctionnement de leur cité (au sens large du terme) et de leur permettre ainsi de proposer des actions.

A cette fin, les jeunes conseillers ont à gérer de façon autonome un budget de fonctionnement alloué annuellement par le Conseil Municipal.

Le CMJ a un budget propre. Cette enveloppe budgétaire, qui lui est allouée chaque année par le Conseil Municipal, est à répartir en fonction des projets proposés.

La création d'un conseil de jeunes s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

S'il n'existe aucun cadre juridique qui régit ces instances participatives, deux textes de référence permettent de leur donner toute légitimité :

- **la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (articles 12/13/14/15)**
- **la Charte Européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale**

Il apparaît clairement des fonctions et des rôles incontournables pour les protagonistes.

Le CMJ de la ville de Bry-sur-Marne présidé par le Maire est composé :

- de jeunes volontaires âgés de **14 ans révolus à 17 ans**,
- du conseiller municipal délégué à la Jeunesse,
- du responsable du service Jeunesse et Sport, coordinateur de l'instance qui ne prend pas part au vote.

Le CMJ est autonome dans la gestion de cette enveloppe budgétaire, sauf si des frais d'investissement doivent être engagés. Dans ce cas, le Conseil Municipal en sera le gestionnaire de droit.

Le **CMJ** s'articule autour de deux axes :

- **Les réunions des groupes de projets**
- **Les assemblées plénières**

○ **Les réunions des groupes de projets :**

- Elles sont animées par le coordinateur en charge du **CMJ**.
- Plusieurs groupes de projets peuvent être créés suivant les propositions faites par les jeunes. Ces derniers choisissent le ou les groupes dans le ou lesquels ils désirent s'impliquer pour réfléchir, se documenter, et réaliser un dossier qui sera présenté lors des assemblées plénières.
- Un réel travail est fait pour leur apprendre à argumenter et défendre leurs projets afin de les faire valider.
- Leur esprit critique est mis à contribution pour donner leur avis sur des projets communaux (rôle consultatif).

La prise en compte du budget qu'il leur est alloué est primordiale.

○ **Les assemblées plénières :**

Deux assemblées plénières sont programmées au minimum sur l'année.

La première assemblée plénière a pour objectif :

- d'officialiser le **CMJ**,
- de présenter les jeunes conseillers aux élus et à la population,
- de constituer les premiers groupes de projets à partir desquels les jeunes vont agir.

La seconde assemblée plénière a pour objectif :

- de présenter par groupe les projets à l'ensemble des membres de l'assemblée,
- de soumettre au vote de l'assemblée plénière les projets.

Ces assemblées sont présidées de droit par le Maire accompagné du conseiller municipal délégué à la Jeunesse. Lors des votes et des prises de décisions, chacun des membres a une voix. Le CMJ étant une instance démocratique, les décisions sont prises à la majorité des voix.

○ **L'espace Co :**

Il s'agit d'une structure d'accueil et de loisirs pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans semi ouverte, car les jeunes peuvent venir et repartir quand ils le désirent sur les heures d'ouvertures.

Au niveau du fonctionnement, les jeunes s'inscrivent sur un registre de présences en notifiant l'heure à laquelle ils arrivent et font de même lorsqu'ils quittent la structure. Ainsi, les parents peuvent savoir si leur enfant a quitté la structure ou pas.

Comme tous les Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), l'Espace Co propose des activités de différentes natures aux jeunes. Ces activités peuvent être des sorties, des animations sur la structure ainsi que des animations sportives en mobilisant les ressources municipales (infrastructures sportives). L'équipe pédagogique cherche aussi à développer la notion de projet, et propose aux jeunes fréquentant l'Espace Co de s'inscrire dans des projets, là encore de différentes natures :

- Projet séjours
- Projet intergénérationnel
- Projet de structure
- Projet dans la ville (commémorations, dépollution des berges, animations)

La nature des projets favorise parfois la mise en place de partenariat avec le tissu associatif ou d'autres services municipaux. Par exemple, les projets intergénérationnels permettent d'interagir avec le tissu associatif :

- Le Rayon de Soleil Bryard (Association de Seniors)
- Abry solid'R (Association à caractère social)
- Le Colibry (épicerie solidaire)

Cette dynamique de projet permet aussi de travailler en transversalité avec d'autres services municipaux comme le service social, les services techniques, le service des sports...

L'Espace Co, dans son fonctionnement, distingue deux périodes : les périodes scolaires et les périodes de vacances. La fréquentation de la structure par les jeunes diffère en fonction des périodes.

Les périodes scolaires : L'Espace Co est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 15h30 à 18h30, excepté le mercredi où il est ouvert de 13h30 à 19h.

Les périodes de vacances : L'Espace Co est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 13h30 à 19h, avec la possibilité d'élargir ces ouvertures en fonction du programme d'activités (sortie à la journée, soirée...).

Le public jeunesse n'est jamais un public acquis, c'est la raison pour laquelle l'équipe essaye toujours de trouver des leviers pour les impliquer, les intéresser. Contrairement à un Accueil de Loisirs sans Hébergement

(ALSH) enfance, les jeunes sont plus autonomes et les parents les laissent plus facilement seuls à la maison. L'animation jeunesse nécessite parfois d'aller chercher les jeunes au travers d'actions, de projets pouvant les capter. Le partenariat avec le Collège Henri Cahn est essentiel, car il favorise les liens entre les deux institutions.

De manière à être attractif, les tarifs d'inscriptions à l'Espace Co permettent aux familles différentes possibilités. En effet, un jeune peut être inscrit à l'année incluant toutes les périodes scolaires et vacances scolaires. Il peut également être inscrit uniquement par période de petites vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps) et enfin uniquement pour l'été (juillet/août).

Enfin, l'équipe pédagogique est composée d'un directeur de structure diplômé d'un BPJEPS Loisirs Tout Public (LTP) et d'animateurs titulaires de la fonction publique diplômés à minima de BAFA ou d'un BPJEPS LTP. Les animateurs vacataires sont diplômés BAFA. Les périodes de vacances favorisent la présence d'animateurs vacataires en formation BAFA, ainsi ils peuvent effectuer leur stage pratique au sein de la structure jeunesse. Un éducateur sportif anime l'espace glisse et intervient lors des vacances sportives et des Escal'loisirs, ce qui permet d'établir un lien fort entre lui, les enfants et les jeunes.

○ **La Maison de la Jeunesse au sein de l'Espace Co**

Soucieuse de développer les offres jeunesse pour un public de 15 à 25 ans, la ville s'est dotée d'une chargée de mission Jeunesse en septembre 2024. Elle est amenée à présenter tout un panel d'actions visant à renforcer l'offre jeunesse pour les jeunes.

La ville ne possédant pas de Lycée et voyant son public jeunesse quitter son territoire, elle souhaite accompagner les jeunes en tant qu'adulte en devenant en mettant en place des actions assurant la transition entre le passage de jeune à adulte.

La chargée de mission Jeunesse a travaillé sur une note administrative assortie de propositions. Ces dernières seront soumises à l'arbitrage politique avant de les mettre en place.

L'instauration d'ateliers de prise de parole en public par exemple fait partie des propositions. Cette action vise à améliorer les prises de paroles des jeunes.

La mise en place de stages d'autodéfense pour les jeunes femmes est une autre proposition qui émane des chiffres alarmant des violences faites aux femmes.

Faire de la Maison de la Jeunesse un espace de Coworking est une autre suggestion de la note. Cette proposition vise au travers des échanges entre jeunes à favoriser leurs interactions et permettre par cette mutualisation l'amélioration de leurs compétences.

○ **Les séjours jeunes**

La ville a fait le choix, depuis 2017, de ne plus acheter de places en « centres de vacances » l'été auprès de prestataires de services où toutes les prestations étaient comprises dans l'offre.

Ces achats ont été remplacés par des séjours totalement organisés par l'équipe pédagogique de la structure de loisirs Espace CO en y associant les jeunes.

Cette démarche implique un investissement des jeunes dès le début du projet avec l'organisation de réunions afin de préparer au mieux leur séjour (argumenter ses choix, recherche de l'hébergement, choix des activités sur place, moyens de transport, ...) et qu'ils puissent se rendre compte des préparatifs que comprennent l'organisation d'un séjour et de la gestion d'un budget.

Sur l'année scolaire 2021-2022, le service jeunesse a organisé 3 séjours : un en hiver et deux en été. Ce sont près de 50 jeunes âgés de 11 à 17 ans qui partent chaque année.

Toutefois, les deux séjours été sont construits de manière à en proposer un pour les 11/14 ans et un autre pour les 15/17 ans. Bien souvent le premier se déroule en France, alors que le second peut se dérouler à l'étranger.

En 2021 : 2 séjours jeunes ont été organisés

- Les Orres (montagne printemps) : 18 jeunes et 3 animateurs
- Saint-Gilles Croix de Vie (mer été) : 18 jeunes et 3 animateurs

En 2022 : 3 séjours jeunes ont été organisés

- Dordogne (vélo printemps) : 20 jeunes et 3 animateurs
- Les Orres (montagne été) : 20 jeunes et 3 animateurs
- Barcelone (étranger automne) : 12 jeunes et 2 animateurs

En 2023 : 1 séjour jeunes a été organisé

- Les Orres (montagne été) : 10 jeunes et 3 animateurs

En 2024 : 2 séjours jeunes ont été organisés

- Les Orres (montagne été) : 18 jeunes et 3 animateurs
- Week-end à Disneyland Paris : 24 jeunes et 2 animateurs

2.3. Les liens entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

Les projets d'écoles qui sont évoqués en conseil d'école doivent être systématiquement communiqués aux équipes d'animation et inversement pour les documents pédagogiques.

En effet, des liens sont à rechercher entre le projet d'école (axes pédagogiques) et les activités périscolaires. Des projets communs sont à développer (par exemple : sur la citoyenneté ou le développement durable).

Il est essentiel d'avoir un véritable échange et une bonne communication entre les enseignants, les animateurs et les ATSEM, les directeurs d'écoles et les directeurs périscolaires et extrascolaires sur les différentes structures.

Les projets d'école et les projets pédagogiques nécessitent une cohérence et une complémentarité éducative au profit des enfants.

En effet, il est indispensable de créer, renforcer et de maintenir un lien ainsi qu'une co-construction entre les acteurs éducatifs du terrain.

D'ailleurs en 2019, la commune a travaillé en étroite collaboration avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, les directeurs d'écoles et les directeurs des temps périscolaires sur la mise en place d'un « **protocole** » visant à sécuriser les transitions entre le temps scolaire et périscolaire afin d'éviter toute rupture dans la surveillance des enfants.

Dans ce cadre, le transfert d'informations et de responsabilités entre l'Education Nationale (temps scolaire) et la commune (temps périscolaire) a été formalisé et mis en place par les différentes équipes éducatives en tenant compte de l'âge des enfants (maternel et élémentaire).

A titre d'exemples, voici quelques actions qui illustrent les liens entre ces différents acteurs éducatifs :

- Rencontres entre les directeurs scolaires et périscolaires pour faciliter les échanges. Ces temps permettent de mettre en place des règles de vie commune, de parler des difficultés rencontrées sur les 2 temps etc.
- Collaboration dans l'organisation et la mise en place de différents événements festifs (kermesses, fêtes de l'hiver, fêtes du printemps, marché de Noël...)
- Mise en commun d'espaces et de matériels pédagogiques (Partage des salles, des cours et d'outils de jardinage avec le corps enseignant).

3. Bilan et évaluation du PEDT 2021-2024

La mise en place du Projet Educatif Territorial nécessite de connaître l'existant afin de faire un état des lieux des moyens matériels et humains dont dispose la municipalité au niveau de l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires.

3.1. Evaluation des objectifs du PEDT 2021-2024

3.1.1. Evaluation des objectifs « Enfance »

OG1 : Garantir à tous les enfants et les jeunes ainsi qu'à leur famille des accueils périscolaires diversifiées de qualités.

OP1 : Proposer et mettre en place un panel d'activités pédagogiques diversifiées pour les enfants et les jeunes ;

- ⇒ **OP2 : Prendre en considération les familles à travers des outils de communication et un accueil adapté ;**
- ⇒ **OP3 : Permettre aux acteurs éducatifs l'accès à de formations qualitatives.**

Observations : Le fonctionnement sur tous les accueils périscolaires permet aux enfants d'avoir accès à des activités pédagogiques diversifiées. Les enfants choisissent parmi un panel d'activités proposé par les animateurs. De plus, les enfants peuvent proposer des activités qui peuvent être retenues. Enfin, pour les enfants qui ne veulent pas faire d'activités, des espaces aménagés leurs sont dédiés.

Un guide annuel d'information permet aux familles d'identifier les contacts nécessaires.

Le portail famille permet l'inscription des enfants aux accueils périscolaires.

Sur chaque structure, toutes les informations en lien avec l'accueil des enfants sont répertoriées (menus, planning d'activités, trombinoscope des équipes pédagogiques, etc.).

Une réunion d'information aux familles est organisée sur chaque structure périscolaire en début d'année scolaire afin de renseigner les familles sur les fonctionnements des différents temps périscolaires et de répondre aux interrogations des familles.

Les normes SDJES imposent au minimum 50 % de personnels diplômés sur les effectifs d'encadrement. Par conséquent, une politique de formation BAFA est mise en place par la Municipalité.

Commentaires : Géographiquement la ville compte 5 structures d'accueils périscolaires permettant ainsi aux familles d'avoir à proximité de leur domicile une possibilité d'accueil pour leurs enfants. Les familles peuvent d'être en contact avec les directeurs des accueils périscolaires notamment grâce aux outils de communications mis en place (téléphone portable et par mail auprès du service périscolaire).

Illustrations : Les préoccupations des équipes pédagogiques sont d'impliquer les enfants dans leurs loisirs, ainsi leurs idées sont recueillies lors de temps d'échanges et sont intégrées dans les programmes d'activités proposés au sein des différents accueils périscolaires.

Les formations proposées par le SDJES ou le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) permettent aux animateurs de se former et d'interagir sur des problématiques transversales ou dédiées à l'enfance.

En ce qui concerne la formation BAFA : envoi régulier d'animateurs en BAFA (4 sessions de base et 4 sessions approfondissement par an)

Ajoutons que des réunions pédagogiques d'équipe régulières favorisent également la formation des animateurs.

L'objectif au-delà des normes SDJES est d'avoir une équipe qualifiée. De fait chaque directeur d'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) est titulaire du BPJEPS LTP, les animateurs titulaires ont au minimum un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Pour les animateurs vacataires ou ponctuels, le recrutement se fait en

tenant compte de leur qualification et des normes d'encadrement : pondération entre animateurs diplômés, en cours de formation, ou non-diplômés.

OG2 : Favoriser les dispositifs encourageant la participation des enfants et des jeunes ainsi que leur famille à la vie locale.

- ⇒ **OP1 : Favoriser la mise en place d'événements locaux ;**
- ⇒ **OP2 : Permettre aux enfants et aux jeunes ainsi qu'à leur famille d'être force de proposition d'actions éducatives.**

Observations : Les équipes pédagogiques intègrent la préparation des activités proposées lors d'événements locaux à leurs plannings afin que les enfants participent à l'élaboration des ateliers. Des animateurs volontaires participent aux manifestations locales, ce qui permet une meilleure visibilité des équipes pour les familles. De plus, les équipes d'animations préparent et s'investissent dans les événements ouverts aux familles avec les réunions de présentation pédagogique de début d'année et les fêtes des centres de loisirs.

Commentaires : Des espaces de concertations sont mis en place sur les accueils périscolaires afin d'une part, de favoriser l'expression des enfants et d'autre part, de développer dès le plus jeune âge la participation des enfants dans leur lieu de vie.

Le posture Vigipirate active maintient le plan à son niveau sommital « urgence attentat » reste un frein pour favoriser des échanges plus approfondis et réguliers avec les familles.

Pour autant, aujourd'hui des premiers axes de développement de ces actions sont en cours de réalisation sur certaines structures notamment au travers des fêtes des accueils.

Illustrations : Voici quelques exemples d'événements mis en place qui ont suscité la participation des animateurs des accueils périscolaires avec des propositions d'ateliers et/ou des créations de décors sur les accueils de loisirs :

- Première et deuxième édition de « Marne en Vogue »
- Noël des enfants
- Le bal de l'été
- Fête du printemps sur certaines structures en collaboration avec les équipes enseignantes
- Fête des accueils
- « La rue aux enfants » projet initié par des parents d'élèves de l'école J. Ferry

Des instances participatives sont mises en place sur les accueils de loisirs (conseils d'enfants, « quoi de neuf », retours d'activités).

Un outil permettant aux enfants de donner leurs opinions sur les menus a été mis en place sur certaines structures.

Depuis la rentrée scolaire 2023, nous avons voulu associer les enfants à la commission des menus. Le but étant qu'ils puissent exprimer leurs remarques, constats et envies. La participation des enfants à la commission des menus leur permet de découvrir comment sont prises les décisions concernant les repas qu'ils consomment chaque jour.

OG3 : Développer les pédagogies participatives favorisant l'éducation à la citoyenneté.

- ⇒ **OP1 : Développer les pédagogies participatives favorisant l'éducation à la citoyenneté ;**
- ⇒ **OP2 : Développer par des apprentissages variés l'éducation à la citoyenneté ;**
- ⇒ **OP3 : Développer des projets/actions tenant compte des préoccupations environnementales.**

Observations : L'éducation à la citoyenneté passe nécessairement par une maîtrise du sujet de la part des animateurs. Nos équipes se forment afin de proposer ce type de dispositifs mais continuent de se perfectionner dans le domaine. Pour autant, des actions sont mises en place avec notamment de véritables espaces de participation sur les différents accueils. Les enfants sont concertés et ont la capacité de prendre des décisions pour le collectif.

Le contexte dans lequel les enfants évoluent prend en considération les préoccupations environnementales à leur niveau. Des échanges fructueux se déroulent régulièrement sur ces sujets (Exemples : Gaspillage alimentaire, éco-citoyenneté).

Commentaires : Les actions existantes nécessitent une formation plus complète de la part des animateurs afin d'être intégrées dans une cohérence pédagogique nécessaire à une véritable éducation à la citoyenneté. Toutefois, ne négligeons pas ce qui est déjà mis en place et qui sensibilise d'ores et déjà les enfants.

Illustrations : La mise en place d'ateliers autour de thématiques en lien avec l'actualité fait l'objet de temps de discussions avec les enfants. Ces méthodes favorisent complètement l'éducation à la citoyenneté et la participation des enfants. Les thématiques comme le sommeil, le temps d'écran, la lutte contre le gaspillage de l'eau et le harcèlement ont déjà été abordées lors de ces discussions structurées.

En ce qui concerne l'instance « commission des menus », les enfants découvrent le cheminement démocratique. En effet, les enfants souhaitant y participer doivent se présenter et faire campagne pour une élection par accueil élémentaire afin de représenter leurs camarades.

OG4 : Optimiser les moyens mis en œuvre assurant une continuité éducative sur le territoire.

- ⇒ **OP1 : Favoriser la mutualisation des compétences des acteurs locaux dans les différents temps éducatifs (périscolaires et scolaires) ;**
- ⇒ **OP2 : Favoriser le partage des ressources mobilisables afin de développer des actions partenariales.**

Observations : Le quotidien des différents acteurs locaux ne favorise pas nécessairement un travail de mutualisation des compétences. Les temps différents d'intervention font que ces professionnels de la communauté éducative se croisent. Pour qu'il y ait mutualisation des compétences, il faut avoir la capacité de créer des espaces communs et de créer du lien entre les différents acteurs éducatifs. La sortie du COVID et la remise en place d'une dynamique dans les champs professionnels de chacun a été la priorité. Aujourd'hui, il faut prendre du recul sur nos pratiques professionnelles et avancer pour avoir une véritable cohérence pédagogique. Nous pouvons aussi ajouter que les relations professionnelles entre le scolaire et le périscolaire s'améliorent avec plus d'échanges et de coopération au quotidien pour le bien-être des enfants.

Commentaires : Nous pouvons et devons largement améliorer les mutualisations des compétences des acteurs locaux pour que l'enfant soit pris en compte dans son environnement et ainsi avoir une réelle cohérence éducative et pédagogique. Nous sommes encore relativement timides en la matière même s'il faut saluer quelques initiatives dans différents temps scolaires et périscolaires. Ces mutualisations permettront un partage plus opportun de ressources mobilisables.

Illustrations : Malgré les difficultés énoncées précédemment, nous pouvons souligner quelques partages de ressources mobilisables nécessaires pour l'accueil d'enfants :

- Les PAI partagés,
- Partage de matériels (plus à caractère sportif) et de locaux,
- Un lien maintenu grâce aux rôles des ATSEM et de leurs missions extrascolaires lors de la pause méridienne,
- Lors de certaines périodes festives, mutualisation des décors,
- Jeux du Val de Marne (JDVM)

OG5 : Favoriser le partenariat et la transversalité dans la mise en place des démarches pédagogiques.

- ⇒ **OP1 : Mettre en place des temps communs avec différentes structures garantissant une cohérence pédagogique ;**
- ⇒ **OP2 : Proposer des projets et actions aux différents partenaires préalablement identifiés et mobilisables (service municipaux, association, autres...).**

Observations : Depuis la fin de la crise Covid, les structures de loisirs s'évertuent à recréer du lien entre les différents publics. De fait, plusieurs partenariats sont mis en place en interne ainsi qu'avec des associations bryardes.

Commentaires : Il nous faut d'avantage inclure les partenaires institutionnels pour créer une vraie cohérence éducative de la petite enfance à la jeunesse. Les actions et les projets existants ouvrent d'ores et déjà la voie.

Illustrations : Voici quelques exemples de temps communs favorisant le partenariat et la transversalité :

- Rencontres intergénérationnelles organisées par l'association le *Rayon de soleil Bryard* à travers des ateliers
- Participation des enfants et des jeunes à la fête du jeu organisée par le *Rayon de soleil Bryard*

(Les actions avec le tissu associatif local comme le *Rayon de Soleil Bryard* ont permis de faire se rencontrer des retraités et des enfants autour de la fête du jeu mais aussi lors de moments conviviaux dans les centres de loisirs accompagnés d'échanges de compétences).

- Organisation de passerelles pour les CM2 avec l'Espace Co
- Diverses actions avec la Médiathèque
- Projet d'animation autour de rencontres sportives inter centres
- Depuis la rentrée 2023 : Partenariat avec le *lycée Gabriel Péri* à Champigny-sur-Marne pour la formation d'animateurs stagiaires dans un environnement professionnel
- Associations partenaires du territoire Paris Est Marne et Bois dans le cadre de l'action menée par l'agence *ALEC MVE*, projet écocitoyens (« courage le groupe » pour le pain bio et « Au fil de l'eau » pour l'île aux loups)
- Partenariat avec la petite enfance à travers trois actions visant à améliorer la continuité éducative :
 - 1) Pôle parentalité : permettre l'implication des animateurs/directeurs de centres de loisirs dans les conférences autour de la parentalité (surexposition aux écrans et la continence avec l'entrée en maternelle)
 - 2) Passerelle avec l'école/centre de loisirs : visites des futures petites sections par petits groupes pour voir les espaces scolaire et périscolaire afin de permettre aux enfants de se projeter sur leurs futures rentrées.
 - 3) Un partage d'expériences autour de réunions à thèmes : Ces temps de partages d'expériences revisitent les grandes notions autour de l'accueil du tout petit (le sommeil, la place du doudou, la séparation...) et renforce les missions autour du soutien à la fonction parentale. Ils permettent aux professionnelles de crèche d'informer au plus juste les familles sur l'entrée en maternelle de leur enfant et de créer une cohérence dans le discours apporté aux familles grâce à cette équipe élargie, passerelle entre 2 univers, la petite enfance et l'enfance. Sous forme ludique (des jeux de rôles, mises en situations, articles de magazines...) les participants sont amenés à réfléchir autour de situations du quotidien et d'échanger autour de leurs pratiques.

3.1.2. Évaluation des objectifs « Jeunesse »

OG1 : Garantir à tous les enfants et les jeunes ainsi qu'à leur famille des accueils périscolaires diversifiés de qualité.

- ⇒ **OP1 : Proposer et mettre en place un panel d'activités pédagogiques diversifiées pour les enfants et les jeunes ;**
- ⇒ **OP2 : Prendre en considération les familles à travers des outils de communication et un accueil adapté ;**
- ⇒ **OP3 : Permettre aux acteurs éducatifs l'accès à des formations qualitatives.**

Observations : Pour chaque période de vacances un programme d'activités est mis en place par l'équipe d'animation et communiqué aux familles par voie d'affichage devant et dans la structure. Le même programme d'activités est accessible sur le site de la ville et ainsi visible par tous. Les périodes alternatives scolaires et de vacances favorisent les échanges avec les jeunes et permettant ainsi de recueillir leurs idées.

L'écart d'âges des jeunes engendre la mise en place d'activités diversifiées afin d'intéresser un maximum de jeunes.

La composition de l'équipe pédagogique est faite en tenant compte d'un niveau de formation minimum (le BAFA étant le minimum, excepté les stagiaires et le maximum étant un DEJEPS Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport).

Commentaires : L'Espace CO est une structure permettant aux jeunes, pour des coûts certains et maîtrisés (cf. plusieurs possibilités de tarifs), d'avoir accès à des loisirs avec un encadrement professionnel. A partir de 14 ans, pour les jeunes voulant s'impliquer de façon remarquable au niveau local, une possibilité leur est donnée de rejoindre le CMJ de façon volontaire.

Illustrations : Le fonctionnement de la structure de loisirs Espace CO favorise pleinement l'accueil de jeunes aux profils différents. Ils peuvent conserver leur vie associative ou autre tout en ayant un accès à des loisirs divers. On parle d'une structure semi ouverte, les jeunes viennent quand ils le veulent et repartent lorsqu'ils le désirent. Les parents sont associés dans le dispositif car les outils mis en place permettent de renseigner les familles en cas de besoin. L'équipe pédagogique organise des journées portes ouvertes sur la structure favorisant la rencontre avec les familles et les jeunes.

Concernant le CMJ, le fait que ce soit basé sur le volontariat implique que les jeunes s'y investissant proviennent de l'ensemble du territoire communal avec une représentativité relativement équilibrée de mixité de genre.

OG2 : Favoriser les dispositifs encourageant la participation des enfants et des jeunes ainsi que leur famille à la vie locale.

- ⇒ **OP1 : Favoriser la mise en place d'événements locaux ;**
- ⇒ **OP2 : Permettre aux enfants et aux jeunes ainsi qu'à leur famille d'être force de proposition d'actions éducatives.**

Observations : L'objectif du Conseil Municipal des Jeunes est de permettre aux jeunes, de façon démocratique, de mettre en place des projets servant l'intérêt général. De plus, ils sont régulièrement associés aux événements locaux et ont un vrai rôle à jouer. Concernant la structure de loisirs, les pédagogies mises en place cherchent à associer les jeunes dans leurs loisirs. Ces derniers sont associés aux événements locaux, comme dans la mise en place de projet de différentes natures (intergénérationnel, séjours, etc.).

Commentaires : Le Conseil Municipal des Jeunes est aujourd'hui une vraie réussite, l'engouement des jeunes qui y participent, leur implication apporte réellement un dynamisme sur la collectivité et auprès des autres services municipaux avec lesquels les jeunes conseillères et conseillers agissent. Les parents adhèrent complètement à ce dispositif car il voit leur enfant évoluer de façon positive. Chaque année, il n'y a pas de difficultés notoires à avoir des volontaires pour ce dispositif.

L'Espace CO a retrouvé une dynamique avec l'arrivée d'une nouvelle équipe pédagogique et l'apparition d'actions spécifiques où les jeunes sont forces de propositions.

Illustrations : Chaque année les jeunes proposent et mettent en place des projets servant l'intérêt général dans des domaines différents (événementiels, sociaux, etc.). La mise en place d'actions ponctuelles comme les soirées spéciales (les jeunes étant au cœur de l'organisation de ces soirées) favorise les échanges mais aussi permet de rencontrer les familles.

OG3 : Développer les pédagogies participatives favorisant l'éducation à la citoyenneté.

- ⇒ **OP1 : Développer les pédagogies participatives favorisant l'éducation à la citoyenneté ;**
- ⇒ **OP2 : Développer par des apprentissages variés l'éducation à la citoyenneté ;**
- ⇒ **OP3 : Développer des projets/actions tenant compte des préoccupations environnementales.**

Observations : L'instance jeunesse du Conseil Municipal des Jeunes est le dispositif favorisant les rencontres avec les élus. Ainsi ces échanges développent l'éducation à la citoyenneté des jeunes conseillères et conseillers. Ajoutons la mise en place de projets ouverts au public dont ils ont la responsabilité démontre également leur développement à l'éducation à la citoyenneté. Les temps formels mis en place : travail sur la prise de parole en public, initiation à la méthodologie de projet, etc. sont autant d'outils leur permettant d'accroître leurs appétences en la matière.

Commentaires : La continuité depuis quelques années du Conseil Municipal des Jeunes, le fait que le budget de fonctionnement de cette instance participative n'a jamais subi de baisse, démontre bien la volonté institutionnelle d'inscrire l'implication des jeunes dans une réelle participation. Chaque année les projets proposés prennent de l'envergure ou s'inscrivent dans le planning des manifestations. Les jeunes du CMJ sont souvent associés dans les événements locaux pour lesquels ont leur laisse la place de s'exprimer.

Illustrations : Après avoir visité le Sénat, suite à l'invitation du Président de la commission des affaires étrangères et des Forces armées, Monsieur le Sénateur Christian Cambon, les jeunes ont pu également visiter le Conseil Départemental du Val de Marne et rencontrer le Président, Monsieur Olivier Capitanio, et le Président délégué du Val de Marne, Monsieur Charles Aslangul. Ces sorties partagées avec des élus de la République favorisent pleinement les apprentissages et l'éducation à la citoyenneté.

OG4 : Optimiser les moyens mis en œuvre assurant une continuité éducative sur le territoire.

- ⇒ **OP1 : Favoriser la mutualisation des compétences des acteurs locaux dans les différents temps éducatifs (périscolaires et scolaires) ;**
- ⇒ **OP2 : Favoriser le partage des ressources mobilisables afin de développer des actions partenariales.**

Observations : L'animation nécessite de prendre du recul sur ses pratiques et d'échanger avec ses pairs. La mise en place du PEDT favorise les échanges professionnels afin de créer une réelle cohérence pédagogique.

Commentaires : Au terme du PEDT 2021-2024, nous pouvons nous accorder à dire que nous devons développer davantage la mutualisation de moyens, de compétences, ainsi que des ressources mobilisables afin de répondre à l'OG4.

Illustrations : Les passerelles enfance/jeunesse restent à ce jour l'exemple qui illustre bien le partage des ressources mobilisables. Ces passerelles permettent de travailler avec les enseignants mais aussi avec les équipes pédagogiques du service Périscolaire. Les partenariats avec l'association du Rayon de Soleil Bryard (RSB) se développent et se concrétisent par des actions intergénérationnelles sur le terrain.

OG5 : Favoriser le partenariat et la transversalité dans la mise en place des démarches pédagogiques.

- ⇒ **OP1 : Mettre en place des temps communs avec différentes structures garantissant une cohérence pédagogique ;**
- ⇒ **OP2 : Proposer des projets et actions aux différents partenaires préalablement identifiés et mobilisables (service municipaux, association, autres...).**

Observations : Dans les activités, actions proposées par le service jeunesse aux jeunes, il existe des actions partenariales qui engendrent des rencontres avec différents services municipaux. Les services Communication, Techniques et Périscolaires sont des partenaires privilégiés. Les institutions sont aussi mobilisées comme notamment le collège Henri Cahn qui reste un partenaire essentiel pour la structure jeunesse de la ville. Par ailleurs, des temps pédagogiques sont mis en place au collège pour différents niveaux de classe :

- Classe de 6^{ème} / 5^{ème} : Présentation de la structure de loisirs
- Mise en place d'ateliers de deux fois 30 minutes le midi auprès des collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème} (atelier gazette et atelier d'échanges sur un thème au choix des collégiens)
- Classe de 4^{ème} et 3^{ème} : la démocratie participative avec la présentation du CMJ

Enfin, l'Espace CO travaille toujours en partenariat avec une association d'aide aux devoirs : l'association Prométhée. Cette dernière a une mise à disposition du 1^{er} étage de la structure jeunesse pour accueillir des jeunes et effectuer un accompagnement dans leurs devoirs.

Commentaires : S'il subsiste encore de la marge avant de parler d'atteinte de l'objectif, les actions mises en place sont en adéquation avec le système d'évaluation. Malgré tout, dans des perspectives futures il faudra inclure les partenaires institutionnels pour créer une vraie cohérence éducative de la petite enfance à la jeunesse.

Illustrations : Les actions partenariales avec le collège sont essentielles, elles permettent d'identifier la structure jeunesse pour les jeunes et surtout la rendre légitime pour les parents. Les liens actuels nous permettent vraiment de prendre le jeune dans son environnement éducatif. Par exemple, nous sommes associés au CESCE (Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement), instance du collège qui favorise la mise en place de projets communs. Ainsi les équipes éducatives travaillent ensemble pour le même public dans des espaces de vie différents.

4. Présentation du nouveau PEDT 2024-2027

4.1. Les objectifs du PEDT

Il émane des objectifs éducatifs fixés par la ville. Ils se déclinent de la façon suivante :

- **Les objectifs généraux (OG)** : Ils ne sont pas évaluables directement mais renseignent sur la direction générale que prend le PEDT. Ils sont la philosophie globale de la collectivité.
- **Les objectifs opérationnels (OP)** : ils sont évaluables directement. Ils permettent de traduire en actions concrètes la volonté municipale.

4.1.1. Les objectifs généraux (OG)

OG1 : Favoriser l'accès au sport et à la culture tout en proposant des accueils diversifiés et de qualités aux enfants et aux jeunes.

OG2 : Développer l'apprentissage de la citoyenneté par la participation des enfants et des jeunes à la vie locale.

OG3 : Impulser une dynamique partenariale impliquant les acteurs locaux.

4.1.2. Les objectifs opérationnels (OP) et des actions concrètes

OG1 : Favoriser l'accès au sport et la culture tout en proposant des accueils diversifiés et de qualités aux enfants et aux jeunes.

- ⇒ **OP1 : Mettre en place des projets d'animation favorisant la pratique du sport et l'ouverture culturelle sur les temps périscolaires et extrascolaires.**

➤ ACTIONS :

Des activités physiques et culturelles sont proposées aux enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires

Quelques exemples de projets ou actions mis en place autour des activités physiques :

- Projet sports collectifs
- Projet Jeux Olympiques
- Projet initiation Roller
- Participation à des rencontres sportives pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques
- La mise en place du dispositif Escal'loisirs sur le temps périscolaire avec une diversité de disciplines proposées : Dessin/peinture, théâtre, échecs, tennis, équitation, escalade, sports collectifs, jeux d'opposition, art du cirque, jeux d'adresse et de précision, acrogym, éveil gymnique, multisport, sports de raquette et BMX
- La mise à disposition du plateau Clemenceau pour des sports collectifs dans le cadre des accueils Espace Co les mardis et vendredis
- La possibilité pour les structures de loisirs d'utiliser sur les temps périscolaires et extrascolaires les infrastructures sportives municipales (gymnases, courts de tennis) avec parfois l'accompagnement d'un éducateur sportif diplômé pour avoir accès au mur d'escalade

Quelques exemples de projets ou actions mises en place autour de l'ouverture culturelle :

- Projet jardin « pédagogique et potager » avec différents ateliers basés sur les notions de la nature
- Mise en place de sorties à la médiathèque
- Projet danse : préparation d'un spectacle de fin d'année
- Organisation d'une exposition sur le thème de l'espace
- Projet « apprendre à tisser de plusieurs manières »
- Projet « à la découverte des métiers »
- Projet jeux de société « apprendre et comprendre les différentes règles du jeu »
- Sortie culturelle : visite d'un jardin japonais

- Mise en place de spectacles sur les centres de loisirs avec différentes thématiques : contes, les 5 sens, comptines revisitées, magie...
- Mise en place dans les programmes d'activités de la structure Espace CO de sorties pédagogiques de découvertes culturelles (musée, exposition, etc.)

⇒ **OP2 : Inciter les équipes pédagogiques à se former et monter en compétences.**

➤ **ACTIONS :**

Campagne de formation proposée par le SDJES : les animateurs se sont positionnés sur les thématiques suivantes :

- Formation Management
- Prévention et gestion des conflits
- Violence et gestion des émotions des enfants
- Développer sa culture pédagogique
- Le rôle formateur des équipes de direction en ACM
- Accueillir un enfant en situation de handicap (niveau1)
- Donner le goût de la lecture

Formation CNFPT : les animateurs se sont positionnés sur les thématiques suivantes :

- La relaxation par le jeu chez l'enfant de 3 à 12 ans
- Les arts plastiques et la créativité de l'enfant de 6 à 12 ans
- La prévention et la régularisation des situations conflictuelles
- Les écrits comme aide à la décision
- Préparation au concours interne animateur de catégorie B
- Formation d'intégration des agents de catégorie B
- Méthodologie du projet d'animation : de l'idée à l'évaluation
- Travailler ses écrits professionnels « nous en sommes tous capables »

Formations liées à la sécurité des personnes et des bâtiments :

- Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) et Sauveteurs Secouriste au Travail (SST)
- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Campagne de formation sur la manipulation des extincteurs
- Sensibilisation « PPMS » Plan Particulier de Mise en Sûreté sur les risques d'intrusion pour les directeurs et leurs adjoints des accueils périscolaires. L'objectif principal est de rappeler les bonnes conduites à tenir en matière d'intrusion, ainsi que la présentation des recommandations et de répondre aux questions sur ce sujet. Ce dispositif a été mené par le référent sûreté au sein de la Police Nationale.

Formation BAFA :

Envoi régulier d'animateurs en BAFA (4 sessions de base et 4 sessions approfondissement par an).

Formation BPJEPS :

Financement par la ville de 2 BPJEPS LTP (Loisirs Tout Public) par an.

Formation BAFD :

Financement par la ville d'un agent aux fonctions de Directeur

Formation éco ambassadeur :

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie (PCAET), l'établissement public local Paris Est Marne et Bois prévoit de mobiliser l'ensemble de ses habitants pour relever le défi de la transition écologique, et notamment les plus jeunes. L'objectif est de sensibiliser les animateurs aux enjeux de la transition écologique pour les mettre en capacité de sensibiliser et impliquer à leur tour les enfants dans un changement de pratiques. Nous avons 4 agents (1 par structure élémentaire) qui participe à cette formation pour l'année 2024-2025.

Partage d'expérience avec la Petite enfance :

- Thématique du sommeil : L'objectif de ces rencontres est de mettre en commun les pratiques des professionnels de la petite enfance et de l'enfance à travers un partage d'expériences et permettre de réfléchir autrement sur des situations similaires pour améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant.
- Immersion animateurs petite section : Proposition de formations autour du développement de l'enfant : le but étant de travailler avec les animateurs référents de petites sections volontaires pour une immersion d'1h à 2h en crèche et pouvoir découvrir les pratiques des professionnels de crèche. Par la suite des rencontres seront organisées pour des questionnements sur le développement de l'enfants en abordant différents sujets comme les neurosciences, la continence, le temps de sieste.

Réunions pédagogiques : 4 heures par semaine avec différentes thématiques :

- Travail sur « les sécurités » (PPMS, alerte incendie, PAI, enfants à risque etc.)
- Construction du projet pédagogique
- Développement de l'enfant, connaissances des publics
- Sanctions/punitions
- Différents échanges de compétences : par exemple, réalisation de feuille de papier recyclé, activité plastique fou, jeux collectifs...
- Formation des agents (méthodologie de projet, développement de savoirs et savoir-faire etc.)
- Travail sur la dynamique et la cohésion de groupe
- Gestion des problématiques rencontrées par les enfants et les familles
- Préparation des plannings d'activités
- Préparation des vacances scolaires
- Evaluations et bilans

OG2 : Développer l'apprentissage de la citoyenneté par la participation des enfants et des jeunes à la vie locale.

⇒ OP1 : Mettre en place des actions permettant aux enfants et aux jeunes de participer à la vie locale.

➤ ACTIONS :

- Participation des enfants aux commissions des menus après élections sur chaque structure en élémentaire
- Réalisation d'une fresque olympique/sportive en matériaux recyclés dans le cadre des jeux sportifs du Val de Marne et à l'occasion des JO.
- Participation des structures aux événements de la ville (Marne en Vogue, Noël des enfants) avec création de décors et/ou mise en place d'ateliers
- Exposition à la médiathèque autour de la nature, des insectes et du recyclage, réalisée par les enfants de la structure Paul Barilliet
- Implication dans le projet d'une association de parents d'élèves « Rue aux enfants » à l'école maternelle Jules Ferry
- Dans le cadre du CMJ, participation des jeunes conseillères et conseillers aux cérémonies commémoratives en coopération avec les associations d'anciens combattants, participation également aux événements locaux tels que Marne en Vogue, organisation d'un concours photos, etc.
- Intégration d'un Conseiller Municipal des Jeunes (CMJ) aux membres du jury projets jeunes bryards

⇒ OP2 : Adapter les apprentissages de la citoyenneté aux différents publics.

➤ ACTIONS :

- Election des enfants participants aux commissions des menus
- Projet sur les droits de l'enfant mené par l'Espace Co avec la participation de toutes les structures élémentaires sur toute la semaine des droits de l'enfant
- Projet éco ambassadeurs : un référent par structure mène des actions sur le développement durable auprès des enfants

- Mise en place d'un pôle du tri des déchets sur la structure maternelle Jules Ferry (en plus de toutes les écoles élémentaires)
- Sensibilisation et mise en situation sur le harcèlement, la violence, les valeurs du respect, adaptées à chaque tranche d'âges
- Projet entraide entre les élémentaires et les maternelles (aide dans les activités sportives, manuelles, en cantine et au dortoir)
- Mise en place du dispositif Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- Visite de l'Hôtel du Département par le CMJ incluant une rencontre avec le Président du Département et un Président délégué

OG3 : Impulser une dynamique partenariale impliquant les acteurs locaux.

⇒ OP1 : Mettre en place des outils concrets de mobilisation d'acteurs locaux.

➤ ACTIONS :

- Lister tous les partenaires existants avec les contacts des personnes ressources
- Rendre accessible à tous cette liste de partenaires
- Enrichir la liste des partenaires tout au long de l'année
- Faire des réunions d'équipe sur la thématique des « partenaires » en partageant des retours d'expériences et bilans.
- Différents groupes WhatsApp entre périscolaire et scolaire
- Réunions hebdomadaires ou mensuelles entre scolaire et périscolaire
- Mise en place de réunions de présentation des accueils périscolaires pour les familles chaque début d'année scolaire
- Réunions avec les équipes éducatives du collège afin d'établir un plan d'actions partenariales

⇒ OP2 : Co- construire des projets en exploitant les ressources du territoire.

➤ ACTIONS :

Actions transversales entre le périscolaire et le scolaire :

- Collaboration dans l'organisation et la mise en place de différents événements festifs (kermesses, fête de l'hiver, fête du printemps, marché de Noël...)
- Décoration en commun des espaces mixtes (périscolaires/écoles)
- Projet de création d'un espace de lecture commun sur la structure Henri Cahn
- Mise en commun d'espaces et de matériels pédagogiques (partage des salles, des cours et d'outils de jardinage avec le corps enseignant)
- Projet BEE-BOT (axé sur les robots en réflexion entre l'école et le périscolaire Jules Ferry)
- Participation des animateurs à la mise en place d'olympiades sur le temps scolaire à Henri Cahn
- Décoration de Noël avec une approche conviviale en commun sur toutes les structures
- Coordination de sorties cueillettes et activités culinaires : planification en mai et en septembre où l'école va à la cueillette et le périscolaire fait la cuisine sur la structure Jules Ferry
- Projet « A la découverte des continents » en lien entre l'école et le périscolaire à Etienne de Silhouette
- Implication du responsable périscolaire aux équipes éducatives notamment pour échanger sur l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Concertations et échanges sur des règles de vie communes
- Participation des directeurs périscolaires aux exercices PPMS mis en place par le scolaire.

Partenariat avec associations locales :

- Rencontres intergénérationnelles organisées avec l'association le Rayon de Soleil Bryard à travers des ateliers et la fête du jeu en fin d'année. Quelques exemples d'animation mises en place : atelier crêpes pour la chandeleur, jeux de Pâques, ateliers créatifs, Fort Bryard, « Si on chantait », les olympiades
- Rencontre à travers des jeux de société avec l'EPAD les Pères Blancs
- Rencontres intergénérationnelles avec l'association du Rayon de Soleil Bryard (RSB) avec des rencontres alternatives soit sur la structure jeunesse, soit au Château Lorentz (lieu d'accueil des seniors du RSB).

Actions transversales avec l'Espace CO :

- Passerelles proposées aux enfants de CM2 afin de leur permettre de découvrir l'espace CO ainsi que l'équipe d'animation jeunesse. Plusieurs actions sont proposées comme des visites libres, des temps d'animation, des repas, sorties, etc.
- Temps forts proposés par l'équipe jeunesse à tous les CM2 pendant la semaine des droits de l'enfant

Partenariat avec la médiathèque :

- Proposition de malles aux histoires pour les enfants des centres de loisirs
- Visite libre à la médiathèque avec prêts de livres pour les centres de loisirs
- Exposition en collaboration sur l'été 2024 « Jardin merveilleux » par les enfants du centre de Loisirs Paul Barilliet
- Proposition d'ateliers d'expérimentations de nouveaux outils pédagogiques (casques de réalité virtuelle « VR »)
- Proposition d'ateliers « jeux vidéo »
- Les élèves des écoles élémentaires et les jeunes inscrits à l'Espace CO sont automatiquement adhérents à la Médiathèque (pas besoin de payer de nouveau une inscription).

Projet inter-centres :

- Projet jeux collectifs pour tous les enfants des différentes structures
- Projet BEE BOT (petits automates programmables conçus pour initier les enfants au monde de la programmation et de la robotique) avec plusieurs visites au centre de loisirs Paul Barilliet pour la sensibilisation de ces robots car déjà mis en place depuis 2 ans sur cette structure
- Passerelles Jules Ferry/Henri Cahn pour sensibiliser les enfants de Jules Ferry (grands maternels) à l'entrée au CP sur la structure Henri Cahn

Partenariat avec la petite enfance :

- Réunions d'échanges d'expériences avec la petite enfance sur le thème du sommeil
- Conférences en partenariat avec la petite enfance et/ou la jeunesse sur différents thèmes : « la place de la couche à l'école » et « les enfants et les écrans ».
- Immersion des animateurs de petite section en crèche et retours d'expériences à travers une formation sur le développement de l'enfants et les neurosciences.

Collaboration avec les familles :

- Participation à la vie du centre (dons de jouets, livres, jeux de société, vêtements, papier brouillon, du matériel de recyclages...)
- Différents temps festifs entre les enfants, les parents et l'équipe d'animation
- « La rue aux enfants », implication des animateurs dans la création de décors
- Kermesses d'écoles à l'initiative des parents d'élèves, participation active des animateurs à la mise en place des stands de jeux
- Organisation d'un samedi portes ouvertes de l'Espace CO

Partenariat avec le lycée Gabriel Péri :

Ce partenariat nous permet de recevoir des stagiaires qui auront une équivalence BAFA, les former, et de promouvoir nos centres de loisirs lors de temps d'échanges avec les élèves.

Partenariat avec le Territoire Paris Est Marne et Bois :

- Formation des animateurs : participation au projet éco-ambassadeur avec accès aux ressources pédagogiques et aux différents partenaires et mettre en place des actions pour les enfants
- Action menée par l'agence ALEC MVE (Agence Locale de l'Energie et du Climat, Maitrisée Votre Energie), projet éco-citoyens « Courage le groupe » pour le pain bio qui intervient sur les structures de loisirs et « Au fil de l'eau » pour visiter l'île aux loups avec une balade en bateau sur la Marne dans le but de découvrir la biodiversité et l'environnement
- Mise en place d'un projet « composte » avec la structure Paul Barilliet

4.1.3. Des axes d'amélioration

- **La gestion des Projets d'accueil individualisé (PAI)** est parfois complexe lorsque les enfants des différentes écoles se regroupent sur un, deux ou trois centres de loisirs les mercredis ou pendant les vacances scolaires.

En effet, la ville demande aux parents de veiller à bien récupérer les médicaments de leur enfant sur leur école de référence et ces derniers estiment parfois que cette procédure est trop lourde.

La médecine scolaire de l'académie de Créteil ne dispose plus d'assez de médecins pour pouvoir les affecter à toutes les villes.

Une infirmière scolaire et un secrétaire médical sont affectés sur la commune quelques jours par semaine.

- **Le partage des locaux** est parfois une problématique majeure (en dehors du Groupe scolaire Paul Barillet qui dispose d'un bâtiment dédié pour son centre de loisirs) car en plus du nombre de salles attribuées pour le scolaire et périscolaire, l'installation et la désinstallation des espaces d'activités éphémères et quotidiennes tout au long de l'année est une charge pesante pour le personnel d'animation.

Dans ces conditions, il est important d'avoir des temps d'échanges entre ces acteurs éducatifs afin de bien déterminer les modalités d'utilisation de ces locaux communs. La rédaction d'une charte de l'utilisation des locaux mutualisés serait probablement opportune pour l'avenir.

4.2. L'élaboration et suivi du PEDT

4.2.1. Les dispositifs existants

- **La Convention Territoriale Globale (CTG)** : est une démarche partenariale, de construction d'un projet social de territoire partagé.

Cette Convention Territoriale Globale s'inscrit en cohérence avec notre Projet Educatif de Territoire dit « PEDT » et a une durée de cinq ans du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

La commune a signé des avenants à la CTG :

- L'avenant « ALSH périscolaire », où il est notamment noté que le bonus territoire CTG peut être accordé dans le cas d'offres nouvelles et que le bonus territoire CTG intègre le plan mercredi.
- L'avenant « ALSH extrascolaire », où il est noté que le bonus territoire CTG peut être accordé dans le cas d'offres nouvelles. Le complément inclusif ALSH permet de renforcer l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap.
- L'avenant « Accueil Adolescents », où il est notamment noté que le complément inclusif ALSH permet de renforcer l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap. Le bonus territoire CTG peut être accordé dans le cas d'offres nouvelles également.
- **Le Plan Educatif de Territoire et le Plan mercredi** : Il s'agit d'un des référentiels mettant en avant les synergies mises en place sur l'interaction entre le contexte organisationnel scolaire et périscolaire. Il s'appuie sur des actions existantes et/ou à venir afin d'améliorer la continuité éducative et pédagogique territoriale.

4.2.2. Les moyens

a) **Humains**

Le nombre d'agents encadrant les enfants et les jeunes est conforme à la réglementation en vigueur voire supérieur afin de permettre l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Rappel : aujourd'hui 1 encadrant pour 10 en école maternelle et 1 encadrant pour 14 en école élémentaire. Pour la pause méridienne, n'étant pas déclarée auprès du SDJES, les normes appliquées sont de 1 encadrant pour 15 en école maternelle et 1 encadrant pour 22 en école élémentaire.

Ces agents encadrants sont :

- Des agents titulaires de la fonction publique territoriale,
- Des agents vacataires,
- Des Agents Techniques Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM),
- Des enseignants de l'Education Nationale,

Tableaux récapitulatifs par école des fréquentations des enfants (semaines scolaires)

MATERNELLE : Ecoles concernées : Jules Ferry  **Paul Barilliet**  **EDS**  **Daguerre** 

JOURS	ACM* MATIN 7h30-8h30				TPS SCO* 8h30-11h30				Pause méridienne 11h30-13h30				TPS SCO 13h30-16h30				ACM SOIR 16h30-18h30			
LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI 2021	17	8	7	10	233	169	140	102	176	130	126	95	233	169	140	102	81	60	61	33
LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI 2022	13	8	7	9	241	161	150	108	185	131	120	92	241	161	150	108	99	68	71	39
LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI 2023	15	10	5	13	213	163	158	90	180	129	131	80	213	163	158	90	101	75	84	35
					647 enfants scolarisés								647 enfants scolarisés							
MERCREDI	ALSH journée 7h30-17h15 /18h30 sorties échelonnées ALSH ½ journée matin 7h30-13h/14h sorties échelonnées ALSH ½ journée après-midi 13h/14h-17h15/18h30 sorties échelonnées fréquentation moyenne de 194 enfants																			
Encadrement actuel	9 animateurs				Enseignants				44 animateurs 4 directeurs				Enseignants				37 animateurs 4 directeurs			
Rapport encadrement 2023	1 pour 5 (43/9=4,77)								1 pour 13 (520/41=12,85)								1 pour 8 (295/37=6,71)			

*ACM : Accueil Collectif de Mineurs *TPS SCO : Temps scolaire

ELEMENTAIRE : Ecoles concernées : Henri Cahn  **Paul Barilliet**  **EDS**  **Daguerre** 

JOURS	ACM MATIN 7h30-8h30				TPS SCO 8h30-11h30				Pause méridienne 11h30-13h30				TPS SCO 13h30-16h30			
LUNDI/MARDI/ JEUDI/VENDREDI 2021	25	19	10	19	333	256	288	179	272	193	209	155	333	256	288	179
LUNDI/MARDI/ JEUDI/VENDREDI 2022	18	11	10	14	354	289	265	173	224	215	216	149	354	289	265	173
LUNDI/MARDI/ JEUDI/VENDREDI 2023	15	12	11	18	335	268	261	158	220	227	227	137	335	268	261	158
TOTAUX																
MERCREDI	ALSH journée 7h30-17h15 /18h30 sorties échelonnées ALSH ½ journée matin 7h30-13h/14h sorties échelonnées ALSH ½ journée après-midi 13h/14h-17h15 /18h30 sorties échelonnées fréquentation moyenne de 158 enfants															
Encadrement actuel	7 animateurs				Enseignants				31 animateurs				Enseignants			
Rapport encadrement 2023	1 pour 4 (56/7=4.05)								4 directeurs 1 pour 26 (811/31=26.16)							

suite

JOURS	ACM SOIR 16h30-17h 18h-18h30				Etudes 17h-18h				ESCAL'Loisirs 16h30-18h			
LUNDI/MARDI/ JEUDI/VENDREDI 2021	80	41	35	35	43	49	35	35	112	70	97	65
LUNDI/MARDI/ JEUDI/VENDREDI 2022	43	40	40	30	38	52	49	34	307	218	192	268
LUNDI/MARDI/ JEUDI/VENDREDI 2023	30	40	40	25	42	58	59	34	311	205	182	274
MERCREDI	ALSH journée 7h30-17h15 /18h30 sorties échelonnées ALSH ½ journée matin 7h30-13h/14h sorties échelonnées ALSH ½ journée après-midi 13h/14h-17h15 / 18h30 sorties échelonnées											
Encadrement actuel	25 animateurs								4 intervenants			
Rapport encadrement 2023	4 directeurs 1 pour 5 (135/25=5,40)								+ 8 éducateurs sportifs vacataires + 1 Etaps + 1 animateur Total 14 encadrants			

Commentaires :

Ces tableaux nous permettent de visualiser de manière synthétique les moyens déjà mis en œuvre, sur le plan humain pour une organisation efficace et structurée des temps périscolaires.

Les rapports d'encadrements démontrent qu'ils sont supérieurs aux normes demandées. Il s'agit d'une volonté politique de permettre un accueil des enfants dans les meilleures conditions sur les temps périscolaires et ainsi de répondre aux attentes des institutions et familles, mais aussi d'une volonté de prendre en compte les enfants porteurs de handicap et leur donner la possibilité d'accès aux accueils périscolaires.

L'ensemble des ressources destinées aux enfants du territoire est donc mobilisé, ceci afin de garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants sur les temps périscolaires.

Le partenariat existant est riche du fait d'une réelle envie de développer les liens entre les différents acteurs locaux. La ville, dans chacune de ses actions, cherche à respecter les compétences de chacun et privilégier la transversalité.

b) Matériels

La ville de Bry-sur-Marne mobilise ses ressources territoriales de manière à permettre la mise en place d'une synergie entre les acteurs locaux. Cette mobilisation favorise la mise en œuvre d'actions concrètes :

- Au travers d'un budget de fonctionnement et d'investissement aux services municipaux émanant du pôle des services à la population,
- Au travers de mise à disposition d'infrastructures municipales (locaux communaux, infrastructures sportives, etc.),
- Au travers de personnels titulaires de la fonction publique territoriale, de vacataires, de contractuels,
- Au travers de soutiens logistiques, techniques d'autres services municipaux,
- Au travers de divers soutiens aux établissements scolaires (écoles maternelles, écoles élémentaires, collège public),
- Au travers de divers soutiens envers le mouvement associatif local,

Depuis 2014, chaque école possède un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et un centre de loisirs 100% dédié (soit au total 5 ALSH : 1 élémentaire, 1 maternel, 3 primaires). La volonté est de favoriser une continuité sur ces temps d'accueils d'enfants, c'est pourquoi les équipes pédagogiques sont attachées à une école sur les temps périscolaires et de centre de loisirs.

○ Fonctionnement :

Chaque Accueil Collectif de Mineurs possède sa propre équipe pédagogique. Celle-ci est composée d'un directeur, d'un directeur adjoint et d'animateurs. Ensemble, ils vont élaborer leur propre Projet Pédagogique. Il s'agit d'élaborer, à partir des projets éducatifs de la ville, les objectifs (généraux et opérationnels) et démarches pédagogiques spécifiques au contexte environnemental de ces temps d'accueil, sans oublier de mettre en place un système d'évaluation.

Pour autant, un fonctionnement commun (cadre référentiel) doit être mis en place afin de garantir la cohérence éducative sur l'ensemble du territoire municipal :

- Une structure horaire identique à toutes les écoles
- Des propositions de temps éducatifs équitables sur chaque école
- Une coordination optimale de ces accueils

○ Infrastructures municipales sollicitées lors des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

Infrastructures sportives :

- Gymnase Félix Faure (vacances sportives, Escal'loisirs, ALSH)

- Gymnase Clemenceau (vacances sportives, Escal’loisirs, ALSH). Toutefois, il est à noter que depuis le mois de juin 2022, cette structure est fermée aux usagers pour cause de réhabilitation. Sa réouverture devrait être effective au mois de juin 2026.
- Parc des Sports – Espace Glisse (vacances sportives, Escal’loisirs, ALSH)
- Courts de Tennis municipaux (vacances sportives, Escal’loisirs, ALSH)
- Centre équestre (vacances sportives, Escal’loisirs)
- Salle René Decroix (vacances sportives, Escal’loisirs, ALSH)

Infrastructures scolaires :

- Groupe scolaire Louis Daguerre (ACM, ALSH)
- Groupe scolaire Paul Barilliet (ACM, ALSH)
- Ecole maternelle et élémentaire Etienne de Silhouette (ACM, ALSH)
- Ecole maternelle Jules Ferry (ACM, ALSH)
- Ecole élémentaire Henri Cahn (ACM, ALSH)

Infrastructures de loisirs :

- Centre de loisirs Louis Daguerre (ACM : ALSH)
- Centre de loisirs Paul Barilliet (ACM : ALSH)
- Centre de loisirs Etienne de Silhouette (ACM : ALSH)
- Centre de loisirs Henri Cahn (ACM : ALSH)
- Centre de loisirs Jules Ferry (ACM : ALSH)
- Espace Co (ALSH, ACM)

Infrastructures culturelles :

- Théâtre de Bry-sur-Marne
- L’Hôtel Malestroit
- Maison des arts Etienne Audfray
- Médiathèque municipale Jules Verne
- Musée Adrien Mentienne

4.2.3. Les perspectives

a) Les perspectives pour l’enfance :

- Création d’une véritable **dynamique de cohésion d’équipes** notamment sur la pause méridienne : différents personnels (Atsem, intervenants vacataires et animateurs diplômés) agissent sur l’encadrement des enfants sur ce temps à partir d’une démarche pédagogique coconstruite.
- Améliorer la **communication auprès des familles**
Afin d’améliorer la communication dématérialisée de la ville auprès des familles, les services municipaux travaillent sur la mise en place d’un **nouveau portail famille** qui devrait être effectif en septembre 2025. Au-delà de la modification des inscriptions périscolaires et extrascolaires, les familles pourront bénéficier d’échanges directes auprès des services sur le dépôt de documents évolutifs et d’informations complémentaires par exemple sur les personnes autorisées à venir chercher leurs enfants.
- Projet de **reconstruction ou d’extension du groupe scolaire Paul Barilliet** en raison de l’évolution démographique : cette perspective pourrait avoir pour effet d’adapter de façon équitable toute notre offre éducative (accueils périscolaires, extrascolaire, scolaire, carte scolaire...).
- Rénovation/ **réhabilitation du gymnase Clémenceau** bénéficiant du label « Architecture remarquable » qui devrait ouvrir ses portes en juin 2026
- Poursuite de la **végétalisation des cours de récréation** du Groupe Scolaire L. Daguerre (en 2025) puis progressivement des autres écoles publiques

b) Les perspectives pour la jeunesse :

La municipalité a lancé la création d'une « **Maison de la Jeunesse** » qui est un lieu ressource pour la jeunesse de la ville et qui centralise notamment tout ce qui concerne les dispositifs d'aides, d'accompagnements, etc., pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans.

Les jeunes ont des besoins qui sont facilement détectables, ces derniers pourraient être catégorisés et ainsi permettre à la Maison de la Jeunesse de répondre à leurs besoins qui sont :

- Des divertissements : se retrouver, se rassembler, s'amuser, se bouger, s'évader, s'exprimer sont autant de verbes d'action permettant de définir les orientations que doit favoriser la maison de la jeunesse,
- Des aides financières : il s'agit de l'ensemble des dispositifs que peut mettre en place une collectivité, tels que les aides au permis de conduire, aides à la formation aux premiers secours, aides aux loisirs (chéquiers loisirs, aides aux cotisations associatives par exemples), aides au logement... La mise en place de ces aides financières ne peut se faire qu'avec une synergie entre les différents acteurs locaux en développant des partenariats,
- De l'accompagnement : qui peut intervenir dans différents domaines et doit prendre en compte le jeune en tant qu'individu. Si les besoins peuvent être identiques l'accompagnement lui est individuel. Là encore, on distingue plusieurs types d'accompagnements : scolaires (aides aux devoirs, accompagnement à la scolarité), aux jobs d'été (CV, Lettre de motivation, préparation entretien...), emploi (CV, lettre de motivation, contact avec des réseaux de professionnels, etc.), orientation (forum des métiers, stage de 3^{ème}, parcours sup...), démarches administratives (logement étudiant, autres), projets (études, vacances, autres).

Si les jeunes ont besoin d'aides et d'accompagnements, il ne faut surtout pas occulter la nécessité de travailler avec eux autour d'actions préventives.

En effet, la jeunesse est confrontée à des réalités de vie qui correspondent à des phases spécifiques de la vie d'une personne. Ces réalités sont multiples et différentes et nous amènent à parler de « jeunesses » au pluriel.

Si Jean Piaget (Psychologue, épistémologue 1896-1980) et Henri Wallon (1879-1962) ont classifié les stades de la pensée des enfants de 0 à 14 ans, beaucoup de travaux tendent à montrer que la période de l'adolescence commence vers 13/14 ans pour se terminer aux alentours de 18 ans. Pour autant, au cours de son évolution les jeunes doivent faire face à plusieurs défis : l'acquisition de compétences scolaires, le développement de relations positives avec ses pairs, le développement d'une identité autonome...

La majorité des jeunes relève avec succès ces défis. Tout au long de leur trajectoire, les jeunes doivent faire face à de multiples situations, possibilités, contraintes et pressions extérieures susceptibles d'influencer leurs décisions face à un cheminement personnel et social. Ils sont donc exposés à des risques qui peuvent affecter leur santé, leur bien-être, leur réussite éducative.

Intervenir en amont sur les principaux risques encourus (décrochage scolaire, la détresse psychologique, les risques liés au tabac, à l'alcool et aux drogues, etc.) et agir sur un ensemble de facteurs clés influençant les choix des jeunes et les problèmes qui les touchent : c'est prendre en compte la dimension de la PREVENTION.

La prévention doit intervenir dans plusieurs domaines :

- Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, sur la route, autres (challenge), réseaux sociaux, sexualité
- La santé : hygiène alimentaire, sommeil, oisiveté et ses conséquences, sexualité
- Les déviances : harcèlement, homophobie, grossophobie, hypersexualisation
- Relations générationnelles : violences (les différentes formes), le rapport à l'autorité (dans sa globalité : parents, profs, adultes, police...), les relations entre pairs et notamment entre les filles et les garçons.

Il est donc primordial de prendre en compte l'évolution de la jeunesse au cours du temps.

Il s'agit de citoyens à part entière qu'il nous faut considérer. Les éléments tels que : l'allongement des études, les mariages de plus en plus tardifs, la difficulté pour trouver un emploi stable dès la sortie de l'école, participent à la mise en avant d'un phénomène d'allongement de cette période jeunesse. Il ne s'agit pas d'une simple transition de l'adolescence au monde adulte.

La « Maison de la jeunesse » devra répondre de par son encadrement et son fonctionnement à cette nouvelle réalité. Au regard de toute la diversité d'actions envisagée, cette structure ne pourra rayonner qu'en créant du lien avec les institutions (SDJES, CAF, Education Nationale, etc...), le mouvement local associatif, mais aussi d'autres ressources mobilisées par le passé comme la maison de la justice et du droit (à Champigny-sur-Marne), la Maison de l'adolescent (à Fontenay-sous-Bois), Mission Locale des Bords de Marne...

5. La concertation et l'évaluation du PEDT

5.1. Les différentes instances de concertation

La mise en œuvre des actions du Projet Éducatif Territorial repose sur la mobilisation de tous les acteurs éducatifs et de l'évaluation de celui-ci.

La gouvernance locale de notre Projet Éducatif Territorial se traduit par la mise en place d'un Comité de Pilotage, par la structure « d'un Enfant dans la ville » et des comités plus restreints.

5.1.1. Le comité de pilotage

Sa composition et son fonctionnement :

Le comité de pilotage est placé sous la présidence du Maire, il est composé :

- De l'adjoint au Maire délégué à l'Enfance et la Petite Enfance,
- De la directrice générale des services (DGS),
- De la directrice générale adjointe (DGA) des services à la population,
- Des responsables des services Education, Périscolaire, Jeunesse et Sport ainsi que la Référente PEDT,
- Des directeurs des temps périscolaires de chaque structure,
- Des directeurs des écoles maternelles et élémentaires publiques,
- Des Présidents ou représentants élus des associations de parents d'élèves,
- Le cas échéant les représentants d'associations intervenants sur les temps périscolaires,
- Des représentants de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DSDEN) et de l'Inspection de circonscription,
- Des représentants de la CAF du Val de Marne,
- Des représentants du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Le comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises en comité restreint (le 15 octobre 2021, le 26 novembre 2021, 14 janvier 2022, 10 février 2022. Jusqu'en juin 2022, la commune a réalisé des COPIL en petits groupes.

Aujourd'hui, la commune souhaite donner une nouvelle impulsion à la concertation de tous les acteurs éducatifs.

Les membres du comité de pilotage sont invités à se réunir au moins une fois par an, idéalement à la fin de chaque année scolaire pour effectuer notamment un bilan des actions menées et des problématiques rencontrées.

Nous avons mis en place un Comité de pilotage le 2 juillet 2024 avec pour ordre du jour l'Evaluation du PEDT 2021-2024 et la proposition des nouveaux objectifs du PEDT 2024-2027.

Ses missions

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

Le comité de pilotage est une instance importante chargée de veiller au bon fonctionnement du PEDT et d'impulser la dynamique à l'ensemble des acteurs.

En effet, le Projet Educatif Territorial nécessite l'existence d'un comité de pilotage, instance de dialogue et d'échange chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de coconstruire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le comité de pilotage coordonne les différentes actions éducatives de l'ensemble des partenaires, dans un objectif de complémentarité et de cohérence.

Le COPIL est une instance d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire et à formuler des pistes d'améliorations possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

5.1.2. L'instance « un Enfant dans la ville » et des comités restreints

❖ Un Enfant dans la ville

Sa composition et son fonctionnement :

Elle est composée :

- Du Maire,
- De l'adjoint au Maire délégué à l'Enfance et la Petite Enfance,
- Directrice du pôle des services à la population,
- Des responsables des services Education, Périscolaire, Jeunesse et Sport ainsi que la référente PEDT,
- Des directeurs des temps périscolaires de chaque structure,
- Des directeurs des écoles maternelles et élémentaires publiques,
- Du Principal du collège Henri Cahn,
- De l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription,
- D'un représentant élu par association de parents d'élèves et par établissement scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2022, les partenaires institutionnels sont également conviés.

Cette instance est présidée par le Maire et se réunit en moyenne un à deux fois par an et permet de faire vivre ce partenariat.

En 2023, deux instances ont été organisées :

- Le 31 janvier 2023 avec pour ordre du jour la présentation du futur marché de restauration scolaire, périscolaire, et extrascolaire,
- Le 27 juin 2023 avec pour ordre du jour le bilan des accueils périscolaires et du PEDT

En 2024, une instance a été organisée avec pour ordre du jour l'évaluation du PEDT 2021-2024 et les nouveaux axes du PEDT 2024-2027 ainsi qu'un état des lieux des accueils périscolaires ainsi qu'un point sur les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Convention Territoriale Globale (CTG).

Son rôle :

Elle est un lieu de débats et de discussions sur différents thèmes ayant une relation avec l'enfant.

Cette instance a été créée en 2008 et elle est un véritable lieu d'échanges et de concertations.

Des grandes réflexions ont été menées, telles que les changements des rythmes scolaires, le temps de restauration scolaire, contribution au cahier des charges du marché de la restauration scolaire, échanges sur le gaspillage alimentaire, réflexions sur les pistes d'amélioration des accueils de loisirs...

Les sujets évoqués concernent souvent le domaine de compétence du projet éducatif territorial.

❖ Les comités restreints

De plus, sur chaque école, il est organisé « un Enfant dans la ville de proximité » : c'est un **comité plus restreint** qui se réunit en début d'année scolaire dans chaque établissement.

Ce comité est composé du directeur des accueils périscolaires, le cas échéant les responsables des services éducation et périscolaire ainsi que les parents d'élèves. Le directeur d'école peut être convié également s'il le souhaite.

Cette réunion a pour but de présenter les accueils périscolaires et les équipes ainsi que les projets pédagogiques. Elle permet aux familles de poser des questions et de faire des propositions aux équipes d'animations.

Il s'agit d'un temps de communication convivial et bienveillant.

5.1.3. Le PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé)

Le PIAL permet une réelle synergie entre les différents acteurs locaux autour de l'accompagnement individualisé d'élèves en situation de handicap. De l'inspectrice de l'Éducation Nationale de circonscription aux AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) en passant par les directeurs de toutes les écoles ou collège du territoire municipal sous le pilotage du principal adjoint du collège Henri Cahn et d'une

coordinatrice, chacun travail afin de développer les accompagnements et être réellement dans une dynamique d'inclusion de ces publics.

5.1.4. Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

C'est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue les actions en matière de prévention et d'éducation à la citoyenneté à la santé. Cette démarche permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement scolaire et favorise également les partenariats en fonction des problématiques abordées.

Sa composition :

Sous la présidence du Principal du Collège, il réunit :

- Les conseillers principaux d'éducation (CPE)
- L'infirmière scolaire
- Les représentants des personnels enseignants de toutes les disciplines
- Des parents d'élèves au travers des associations
- Des élus locaux représentants la commune
- Toutes personnes ressources représentantes des partenaires : Directeur Espace CO, Coordinateur CMJ, toute autre personne invitée en fonction des sujets traités

Plan d'action :

C'est au sein du CESC que sont actés les plans d'actions. Ainsi, les actions partenariales entre le collège Henri Cahn et l'Espace CO ont été validées :

- Pour les classes de 6ème une action de sensibilisation aux notions du bien vivre ensemble.
- Pour les classes de 5ème une action de sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux : animation interactive préparée par l'équipe pédagogique de la structure jeunesse et mise en place sur le temps scolaire sur l'heure de vie de classe pour toutes les classes de 5ème.
- Pour les classes de 4ème et 3ème une intervention de présentation du Conseil Municipal des Jeunes sur le temps scolaire (Cours instruction civique) afin de présenter le dispositif de démocratie participative. 30 minutes à 1h d'intervention dans toutes les classes est nécessaire.
- Pour toutes les classes, mise en place d'un atelier vidéo sur le temps du midi autour du harcèlement scolaire. Atelier mené par les animateurs de la structure municipale jeunesse, une vingtaine d'élèves venaient tous les vendredis midi pour participer à cet atelier.

5.1.5. Conseil local de la sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Le CLSPD est une instance de concertation pour lutter contre l'insécurité : présidé par le Maire, reconnu comme acteur central de la sécurité de proximité par le Décret du 23 juillet 2007.

Le CLSPD comprend des institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité sein du CESC (Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté) où sont actés des plans d'actions.

Sa composition et son fonctionnement :

Elle est composée :

- Du Maire
- De l'Adjoint au Maire délégué à l'Enfance et la Petite Enfance,
- De l'Adjoint au Maire délégué à la sécurité
- De la Directrice Générale adjointe des services à la population,
- Du Préfet du département (ou son représentant),
- Du Commissaire de police de la circonscription,
- Du Directeur de la Police Municipale,
- Des acteurs jeunesse (ou leurs représentants).

Une autre action issue du CLSPD : de manière à intervenir sur des incivilités de jeunes jouant au foot au bas d'habitations, les animateurs jeunesse, en partenariat avec les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), ont ouvert un plateau sportif extérieur en accès libre à proximité des nuisances enregistrées. Deux

jours par semaine (mardi, vendredi), les jeunes peuvent ainsi pratiquer sur un terrain adéquat une activité sportive en accès libre et encadrée de 17h à 18h30.

5.2. Les partenaires

La commune finance sur ses fonds propres de nombreuses activités au profit des enfants et des jeunes bryards. Elle bénéficie d'aides financières essentielles versées par nos partenaires institutionnels.

La ville bénéficie d'un tissu associatif très riche.

○ Les partenaires associatifs locaux :

- Les associations et fédérations des parents d'élèves : PEEP, pehb et Portes Ouvertes
- Le Rayon de soleil : association pour les seniors
- Le Petit coup de pouce : association de soutien scolaire pour les élèves en difficulté
- Le CAUE 94 « cours Oasis »
- L'ANACEJ Association Nationale des Conseils d'enfants et jeunes
- Le Lion's Club : association à vocation sociale, partenariat notamment dans le cadre de collectes alimentaires
- Le Colibry : association à vocation sociale, qui est une épicerie solidaire dans le cadre de collectes alimentaires également.
- Multi prise : association à caractère sociale avec les familles ayant des enfants en bas âge. Il y a eu des liens entre cette association et le CMJ.
- Association des anciens combattants : UNC (Union Nationale des Combattants), FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) et Comité d'Entente des anciens combattants.
- Association Prométhée : association d'aide aux devoirs
- Le CKCF : Canoé Kayak Club de France association sportive
- Le SCAB : Société Club Athlétisme de Bry-sur-Marne association sportive
- La Mission Locale des bords de Marne : mission à caractère sociale qui vise notamment l'accompagnement des jeunes en lien avec leurs difficultés (exemple : décrochage scolaire)

Depuis 2021, la commune a initié un évènement convivial permettant d'inviter les principaux acteurs de la communauté éducative. La ville a mis en place un « **cocktail de la communauté éducative** » qui est un temps festif ayant lieu en fin d'année scolaire. La commune convie tous les enseignants des écoles maternelles et élémentaires, les professeurs du collège, l'Inspecteur de l'Education Nationale, les ATSEM, les gardiennes d'écoles, les directeurs périscolaires, les élus.

○ Les partenaires institutionnels :

- Des représentants de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DSDEN) et de l'Inspection de circonscription
- Des représentants de la CAF du 94
- Des représentants du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Maison des adolescents à Fontenay-sous-Bois : qui concerne l'accompagnement des jeunes. On les mobilise dans le cadre d'actions de prévention.
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) : partenariat dans le cadre d'accueil de jeunes devant effectué des TIG (Travaux d'Intérêt Général).

○ Pôle parentalité :

Depuis 2022, le service petite enfance a mis en place un projet de soutien à la fonction parentale. Ce pôle parentalité a pour objectif de répondre aux besoins des familles bryardes en matière d'isolement, de rencontres et d'échanges, en mettant en valeur les compétences des enfants et leurs propres compétences parentales.

En apportant aux familles ; soutien, écoute, accompagnement, nous leur donnons une place fondamentale en tant qu'acteur de leur vie familiale et premier éducateur de leur enfant. L'objectif du pôle parentalité est de favoriser l'entraide entre parents par un partage d'expériences lors de nos propositions d'actions.

Les grands axes du pôle parentalité s'articulent autour de la mise en place d'ateliers enfants parents, ateliers à thèmes, conférences autour de la parentalité et rencontres parents ; actions complémentaires avec le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et le Relais Petite Enfance (RPE).

Les actions menées par ce pôle parentalité sont notamment :

- Ateliers enfants-parents : l'objectif de ces ateliers est de permettre aux familles de se retrouver autour d'une expérience artistique, créative, manuelle, expressive... Ces moments de partage permettent aux familles d'observer leur enfant en totale liberté et de les accompagner dans leurs découvertes et expérimentations.
- Ateliers à thème : ils sont proposés aux familles une fois par mois environ. Ils sont orientés autour de sujets bien spécifiques tels que l'allaitement, le portage, les massages bébés, ... Ces ateliers ont également un succès mais ne nécessitent pas d'être développés davantage pour le moment. En effet, ils touchent un public bien particulier.
- Conférences : Depuis 2022, deux conférences/débats par an sont proposées aux familles autour d'un thème en lien avec la parentalité (la continence/maitrise des sphincters, la place des écrans, les émotions). Elles sont animées par la psychologue du pôle parentalité et la référente pédagogique. Ces conférences sont ouvertes à un public de parents, futurs parents, professionnels...
Depuis 2024, ces conférences sont travaillées en transversalité avec les services enfance, périscolaire, et jeunesse (selon le sujet évoqué). Cette pluridisciplinarité offre aux familles un spectre plus élargi de connaissances. Elles permettent également de s'ouvrir à un public moins ciblé. Par exemple, la conférence autour de la place des écrans dans la famille retrace dans son ensemble l'impact du numérique sur l'enfant de la naissance à l'âge adulte.

○ **Autres partenariats :**

- Service National Universel (SNU) : la commune accueille des jeunes effectuant leurs missions dans le cadre SNU, notamment, sur le projet de devoir de mémoire et création d'une malle pédagogique à destination des scolaires afin de sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire.
- Maison de la Justice et de droit à Champigny-sur-Marne : information et orientation sur les droits et devoirs des mineurs.
- Unité Educative en Milieu Ouvert (UEMO) de Nogent-sur-Marne : mise en place en collaboration avec les éducateurs Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) pour des jeunes sur la collectivité.
- L'agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle (ATIGIP) du Val-de-Marne : pilotage du dispositif TIG

○ **Les nouveaux partenaires :**

- Ecole internationale de la photographie : il est mis en place des projets autour de l'image et de la photographie auprès des enfants et des jeunes.
- Label « Terre de jeux 2024 » : la commune a obtenu ce label dont l'un des objectifs est de créer une dynamique autour des jeux olympiques et paralympiques en créant du lien entre le scolaire, périscolaire et le mouvement associatif local.
- Le Lycée Professionnel Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne propose des formations allant du CAP au Baccalauréat Professionnel dont la filière animation. Le service périscolaire s'est rapproché de ce lycée afin d'initier une collaboration et pouvoir accueillir en stage des élèves. L'objectif final, outre de pouvoir aider les jeunes à participer à un stage en immersion totale, est de recruter des professionnels formés selon nos méthodes de travail lorsqu'ils auront terminé leurs études. Afin de faciliter le recrutement d'animateurs qualifiés et la formation professionnelle, la collectivité s'est associée avec le lycée dans le cadre d'une convention de partenariat.

Cette liste de partenaires n'est pas exhaustive car de nouveaux partenaires pourraient être mobilisés dans le cadre du PEDT.

5.3. L'évaluation et suivi du PEDT

Tout projet se doit d'être évalué. Si les objectifs généraux sont difficilement mesurables, des objectifs opérationnels sont élaborés afin de répondre à ces principes éducatifs généraux.

Afin de garantir une évaluation pertinente et fondée non pas sur du ressenti mais sur du concret, les acteurs éducatifs en charge de cette évaluation doivent se doter d'indicateurs et d'outils.

L'évaluation du PEDT est un élément primordial de la réflexion. C'est un enjeu majeur qu'il est essentiel de partager avec l'ensemble des partenaires.

Elle a notamment pour objectif de mesurer l'écart entre les besoins identifiés lors du diagnostic et les effets constatés à l'issue d'une période donnée de fonctionnement afin de modifier l'organisation, les activités ou actions proposées.

Il est nécessaire d'évaluer, réviser et de faire évoluer notre PEDT aux réalités du terrain.

Cette étape est primordiale pour prendre du recul sur les mesures décidées et les mises en place afin de juger de leur efficacité et de l'opportunité de proposer des améliorations.

Le PEDT fait l'objet d'une évaluation annuelle présentée au comité de pilotage.

Un bilan quantitatif et qualitatif du PEDT sera réalisé et portera notamment sur l'efficacité et l'atteinte des objectifs ainsi que sur les impacts directs et indirects, négatifs et positifs.

L'évaluation sera partagée et communiquée avec tous les acteurs éducatifs.

Il est important de préciser que l'évaluation bénéficiera de l'expertise des acteurs de terrain.

5.3.1. Les indicateurs

Ces indicateurs sont quantitatifs et qualitatifs, permettant ainsi de renseigner de façon factuelle d'une part, au travers de données chiffrées recueillies afin de pouvoir établir des diagnostics pertinents sur l'atteinte ou non des objectifs opérationnels et d'autre part, de recueillir des données plus informatives permettant de mesurer les effets qualitatifs des pédagogies mises en place.

OG1/OP1

Indicateurs quantitatifs :

Combien de projets ou actions d'animation favorisant la pratique du sport et l'ouverture culturelle sont mis en place ?

Indicateurs qualitatifs :

- Quelles ont été les actions favorisant la pratique du sport et l'ouverture culturelle mises en place ?
- L'ouverture aux projets culturels a-t-elle permis à des enfants et des jeunes de vivre pour la première fois un moment (culturel) en dehors du temps scolaire ?

OG1/OP2

Indicateurs quantitatifs :

Combien de formations ont été suivies par les équipes pédagogiques au cours de la période du PEDT ?

Indicateurs qualitatifs :

Comment les animateurs ont-ils réinvesti les apports des formations effectuées ?

OG2/OP1

Indicateurs quantitatifs :

- Combien d'enfants et de jeunes ont participé à une ou des actions en lien avec leur environnement ?

- Combien d'actions permettant aux enfants et aux jeunes de participer à la vie locale ont été mises en place ?

Indicateurs qualitatifs :

De quelles manières, les enfants ont-ils participé à la vie locale ?

OG2/OP2

Indicateurs quantitatifs :

Combien de méthodes différentes d'apprentissages ont été mises en place ?

Indicateurs qualitatifs :

Les enfants et les jeunes ont-ils compris l'utilité (intérêt) de leurs actions citoyennes ?

OG3/OP1

Indicateurs quantitatifs :

- Combien d'outils concrets de mobilisation d'acteurs locaux peuvent être listés ?
- Combien d'acteurs locaux sont-ils mobilisés ?

Indicateurs qualitatifs :

- Les outils mis en place favorisent-ils la mobilisation d'acteurs locaux ?
- Les outils mis en place ont-ils facilité les contacts entre les différents partenaires ?

OG3/OP2

Indicateurs quantitatifs :

- Combien de projets exploitant les ressources du territoire ont été mis en place ?
- Combien d'acteurs professionnels ont été mobilisés pour la mise en place de ces projets ?

Indicateurs qualitatifs :

Quelles ont été les ressources du territoire mobilisées lors des projets conçus en co-construction ?

5.3.2. Les outils d'évaluation

Il s'agit de l'ensemble des documents élaborés par chaque accueil collectif de mineurs. Ces derniers peuvent s'approprier leurs propres outils et ainsi répondre de façon argumentée aux indicateurs.

Ils sont fondamentaux car ils permettent de rester objectif sur une situation et renseignent de façon précise chaque item de la méthodologie de projet énoncé ci-dessus.

Ces outils sont élaborés avec les équipes pédagogiques pour certains ou émanent directement des directeurs. Pour autant ils peuvent évoluer dans le temps. C'est la raison pour laquelle dans le tableau synthétique n'apparaissent que quelques exemples afin d'illustrer le propos. Ces outils présentés ne sont pas exhaustifs.

Ci-dessous un tableau récapitulatif du système d'évaluation :

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	INDICATEURS		OUTILS D'EVALUATION
		QUANTITATIFS	QUALITATIFS	
OG1 : Favoriser l'accès au sport et à la culture tout en proposant des accueils diversifiés et de qualité aux enfants et aux jeunes.	OP1 : Mettre en place des projets d'animation favorisant la pratique du sport et l'ouverture culturelle sur les temps périscolaires et extrascolaires.	Combien de projets ou actions d'animation favorisant la pratique du sport et l'ouverture culturelle sont mis en place ?	Quelles ont été les actions favorisant la pratique du sport et l'ouverture culturelle mises en place ? L'ouverture aux projets culturels a-t-elle permis à des enfants et des jeunes de vivre pour la première fois un moment (culturel) en dehors du temps scolaire ?	Recueil des apports réinvestis Liste des projets et actions Questionnaires
	OP2 : Inciter les équipes pédagogiques à se former et monter en compétences.	Combien de formations ont été suivies par les équipes pédagogiques au cours de la période du PEDT ?	Comment les animateurs ont-ils réinvesti les apports des formations effectuées ?	Recueil des apports réinvestis Liste des formations suivies Questionnaires retour de formation
OG2 : Développer l'apprentissage de la citoyenneté par la participation des enfants et des jeunes à la vie locale.	OP1 : Mettre en place des actions permettant aux enfants et aux jeunes de participer à la vie locale.	Combien d'enfants et de jeunes ont participé à une ou des actions en lien avec leur environnement ?	De quelles manières, les enfants ont-ils participé à la vie locale ?	Listing des actions Bilans, observations, comptes-rendus d'activités. Identification des dispositifs existants favorisant la participation à la vie locale Temps d'échanges et rencontres diverses
		Combien d'actions permettant aux enfants et aux jeunes de participer à la vie locale ont été mises en place ?		
OG3 : Impulser une dynamique partenariale impliquant les acteurs locaux.	OP1 : Mettre en place des outils concrets de mobilisation d'acteurs locaux ;	Combien de méthodes différentes d'apprentissages ont été mises en place ?	Les enfants et les jeunes ont-ils compris l'utilité (intérêt) de leurs actions citoyennes ?	Listing des apprentissages identifiés Observations, questionnaires
		Combien d'outils concrets de mobilisation d'acteurs locaux peuvent être listés ?	Les outils mis en place favorisent-ils la mobilisation d'acteurs locaux ?	Retour des expériences des différents acteurs locaux Identification des partenaires sollicités et tableaux partagés
	OP2 : Co- construire des projets en exploitant les ressources du territoire.	Combien d'acteurs locaux sont-ils mobilisés ?	Les outils mis en place ont-ils facilité les contacts entre les différents partenaires ?	Comptes-rendus de réunions, Bilans
		Combien de projets exploitant les ressources du territoire ont été mis en place ? Combien d'acteurs professionnels ont été mobilisés pour la mise en place de ces projets ?	Quelles ont été les ressources du territoire mobilisées lors des projets conçus en co-construction ?	Liste des projets exploitant les ressources Liste des acteurs mobilisés Bilans

6. Coordination et référents techniques du PEDT du Plan mercredi

Compte-tenu de la multiplicité des acteurs concernés par le PEDT, la commune a désigné un coordinateur et un référent du PEDT.

C'est le service périscolaire, service dépendant la direction des services à la population, qui assure la mise en œuvre du PEDT.

Il a été défini :

- **Un élu référent du PEDT et Plan Mercredi :**

- Olivier Zaninetti, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance et à la Petite Enfance

Coordonnées :

Mail : o.zaninetti@bry.94.fr

Téléphone : 01.45.16.68.00

- **Un coordinateur du PEDT et Plan mercredi :**

- BOOZ Simone (Directrice Générale Adjointe Services à la population)

Coordonnées :

Mail : s.booz@bry94.fr ou enfance@bry94.fr

Téléphone : 06.10.65.96.81 ou 01.45.16.78.41

Mission : coordonner et animer la mise en œuvre du PEDT et Plan mercredi, gestion des COPIL, Un enfant dans la ville.

- **Un référent du PEDT et Plan mercredi**

- COACHON Adeline (Responsable Adjointe du service périscolaire et extrascolaire)

Coordonnées :

Mail : a.coachon@bry94.fr ou enfance@bry94.fr

Téléphone : 06.70.12.50.61 ou 01.48.81.26.24

Mission : animation du secteur périscolaire et extrascolaire (ALSH), évaluation ainsi que le suivi du PEDT et Plan mercredi

En conclusion, le PEDT 2024-2027 de Bry-sur-Marne s'inscrit dans une démarche de progrès et de continuité, visant à répondre aux besoins actuels tout en anticipant les défis à venir. En associant les acteurs éducatifs, les familles et les institutions, ce projet contribue à bâtir un environnement éducatif propice à l'épanouissement des enfants et des jeunes. À travers des actions concrètes, des valeurs partagées et une complémentarité des temps éducatifs, la commune entend offrir à chaque enfant une expérience éducative enrichissante et inclusive.

Ensemble, acteurs publics et privés, éducateurs, parents et citoyens, nous portons l'ambition d'une ville où l'éducation constitue le socle d'une société durable et harmonieuse. À travers ce PEDT, Bry-sur-Marne réaffirme son engagement pour un avenir où chaque enfant est pleinement acteur de son parcours éducatif et citoyen.

Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- Le maire de la commune de Bry-sur-Marne
- Le directeur/La directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne, agissant sur délégation du recteur/ de la rectrice d'académie
- Le directeur/La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne.

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires et/ou collèges et/ou lycées de *Bry-sur-Marne* dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires institutionnels suivants :

- Des représentants de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DSDEN) et de l'Inspection de circonscription
- Des représentants de la CAF du 94
- Des représentants du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Maison des adolescents à Fontenay-sous-Bois : qui concerne l'accompagnement des jeunes. On les mobilise dans le cadre d'actions de prévention.
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) : partenariat dans le cadre d'accueil de jeunes devant effectué des TIG (travail d'Intérêt Général).

Cette liste de partenaires n'est pas exhaustive car de nombreux partenaires pouvant être mobilisés dans le cadre du PEDT.

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le maire et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- Proposer un accueil diversifié et de qualité en s'appuyant sur une offre d'activités sportives, culturelles et éducatives adaptée à tous.
- Promouvoir la citoyenneté à travers l'implication des enfants et des jeunes dans la vie locale, pour développer leur engagement et leur esprit critique.
- Renforcer les partenariats et la transversalité en fédérant l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet éducatif commun.

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le maire et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi sur lequel figure la liste des écoles et/ou collèges lycées concernées.

Ce descriptif comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées. Il comprend également un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

Article 5 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale

La collectivité s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité (annexe 1).

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne sur le document joint (annexe 2), en complément du descriptif général du projet prévu à l'article 4, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes déclarées par les organisateurs (moins de 6 ans / 6 ans et plus)

- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

La collectivité actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- piloter la procédure de labellisation ;
- mettre à disposition sur le site planmercredi.education.gouv.fr des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la CAF:

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- participer à la procédure de labellisation ;
- assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par la commune de Bry-sur-Marne.

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué :

- Du Maire,
- De l' élu en charge de l'Enfance et de la Petite Enfance,
- Du Directeur général des services,

- De la Directrice du pôle des services à la population,
- Des responsables des services Education, Périscolaire, Jeunesse et Sport ainsi que la référente PEDT,
- Des directeurs des temps périscolaires de chaque structure,
- Des directeurs des écoles maternelles et élémentaires publiques,
- Des représentants des parents d'élèves élus (Présidents ou têtes de liste),
- Le cas échéant les représentants d'associations intervenants sur les temps périscolaires,
- Des représentants de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DSDEN) et de l'Inspection de circonscription,
- Des représentants de la CAF du 94,
- Des représentants du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité.

Article 10 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Le cas échéant, les activités prévues dans le projet éducatif territorial et le Plan mercredi sont articulées avec celles proposées dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG).

Article 11 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par les acteurs éducatifs locaux et présentée au comité de pilotage selon la périodicité suivante : une fois par an.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de deux années à compter du 1^{er} avril 2025.

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

A Bry-sur-Marne, le

La commune de Bry-sur-Marne,
représentée par son maire

Le directeur/La directrice de la caisse
d'allocations familiales (CAF) de

Le/la directeur(trice) académique des
services de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

1. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

- Jules Ferry
- Etienne de Silhouette

2. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

- Henri Cahn
- Etienne de Silhouette

3. Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

- Paul Barilliet
- Louis Daguerre
- Espace Co.

4. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 230

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 260

Espace Co : 36

5. Activités :

- ☐ activités artistiques
- ☐ activités scientifiques
- ☐ activités civiques
- ☐ activités numériques
- ☐ activités de découverte de l'environnement
- ☐ activités éco-citoyennes
- ☐ activités physiques et sportives

6. Partenaires :

- ☐ associations culturelles
- ☐ associations environnementales
- ☐ associations sportives
- ☐ équipe enseignante
- ☐ équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- ☐ structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

7. Intervenants (en plus des animateurs) :

- ☐ intervenants associatifs rémunérés
- ☐ intervenants associatifs bénévoles
- ☐ intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)

- parents
- enseignants
- personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)